



Conseil national
de l'information statistique

Lignes de métiers bancaires

Alain Duchâteau
Émilie Crète
Daniel Gabrielli

Rapport d'un groupe de travail du Cnis

N° 128

Mai - Juin 2012

Table des matières

I. UN EXISTANT EN MATIÈRE D'INFORMATION PAR LIGNES DE MÉTIERS DES GRANDES BANQUES FRANÇAISES ASSEZ RICHE MAIS HÉTÉROGÈNE .7	
1. UN CADRE COMPTABLE EN MATIÈRE DE REPORTING SECTORIEL OFFRANT BEAUCOUP DE SOUPLESSE	7
Un format de reporting privilégiant la vision du management et débouchant sur une segmentation opérationnelle non homogène.....	7
L'exigence d'un contenu informationnel assez sommaire, davantage axé sur le compte de résultat	8
2. DES LIGNES DE MÉTIER ASSEZ PROCHE D'UN GROUPE À L'AUTRE EN APPARENCE, MAIS DONT LES PERFORMANCES AFFICHÉES SONT DIFFICILEMENT COMPARABLES 9	
Des contours de lignes de métiers assez similaires pour les grandes banques françaises mais présentant quelques différences	9
La diversité des conventions internes : un facteur d'hétérogénéité supplémentaire entre groupes des statistiques bancaires par lignes de métiers	12
Une analyse sur la durée de l'évolution des performances des lignes de métier au sein d'un même groupe est également malaisée.....	13
3. UNE INFORMATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE.....	14
Une quantité d'information disponible relativement abondante sur le compte de résultat	14
Une information de bilan par secteur moins précise et variable selon les groupes	15
II. DIVERSITÉ DES BESOINS DES UTILISATEURS ET LIMITES DES POSSIBILITÉS DES PRODUCTEURS	16
2.1. BESOIN D'UNE PLUS GRANDE COMPARABILITÉ DE L'INFORMATION PAR MÉTIERS....	16
Le manque d'homogénéité des lignes de métiers présentées par les banques constitue une limite à l'exploitation de ces données et peut conduire à des analyses erronées	16
La sectorisation des activités des banques en débat au niveau international	17
A défaut d'une séparation des activités, homogénéiser les segments	19
Limites fortes rencontrées par les producteurs.....	20
2.2. UN BESOIN D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MÉTIERS	20
Connaître la contribution des différents métiers : un élément d'appréciation de la performance des établissements et de leur vulnérabilité	20
Un besoin de davantage de détail sur la composition des revenus de chaque segment.....	21
Une transparence accrue attendue sur les données bilancielle par lignes de métier	21
Limites avancées par les producteurs	25
III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET RECOMMANDATIONS	26
3.1. LA VOLONTÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL DE L'ENSEMBLE DES AUTORITÉS DE RÉGULATION D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE	26
Une volonté réaffirmée depuis le début de la crise.....	26
3.2. PUBLICATION PAR L'ACP D'INFORMATIONS SUR LES 3 GRANDS MÉTIERS	28
3.3. Recommandations du groupe de travail	29
A l'attention des pouvoirs publics	29
A l'attention des banques	30
IV. ANNEXES	33

INTRODUCTION

La crise financière, depuis l'été 2008, a relancé l'attention du CNIS sur l'information relative aux différents métiers bancaires. Parallèlement une réflexion d'envergure avait été lancée en France et au plan international pour mieux définir le contenu économique de l'activité des entreprises, souvent mal rendu par la seule analyse des comptes sociaux des unités légales.

Dans le prolongement du rapport du groupe de travail du CNIS présidé par M. Salustro sur les « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous groupes » en janvier 2008, le rapport du groupe de travail du CNIS présidé par M. de Margerie avait fourni, en février 2010, un état des lieux très complet des « Statistiques sur les groupes financiers ». Il avait cependant recommandé qu'un groupe technique approfondisse un certain nombre de sujets.

Le mandat du présent groupe de travail, mis en place en septembre 2011, l'invitait ainsi à :

1/« proposer une définition des activités (ou lignes de métiers) des groupes financiers et mixtes pour lesquelles il serait utile et envisageable de construire des statistiques homogènes, en examinant s'il serait possible, en pratique, d'ignorer les particularités en termes d'organisation et de reporting des établissements ou groupes concernés ou bien d'en tenir compte au moins partiellement afin de rendre la collecte de données praticable sans délais ou coûts excessifs. Il s'agira aussi d'apprécier jusqu'à quel niveau il serait souhaitable de décomposer l'activité d'une entité pour en obtenir une analyse cohérente ».

Malgré la diversité des périmètres d'activités des groupes bancaires français, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) publie déjà certains soldes de gestion en distinguant trois grands métiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement, gestion d'actifs). Grâce à sa connaissance précise des activités des banques, elle retrace les documents publiés pour en faire une présentation homogène agrégée selon ces trois métiers. **La première recommandation, adressée à l'ACP, est que sa présentation en trois grands métiers soit plus détaillée qu'aujourd'hui.**

2/ « Réfléchir à la problématique des données sur base consolidée (groupes bancaires) versus sur base sociale (établissements de crédit), en recherchant, le cas échéant par ligne de métier, les solutions les plus pertinentes au regard de l'objectif recherché et celles dont la mise en œuvre est la plus aisée afin d'aboutir à des résultats dans des délais acceptables ».

« Identifier les sources qui pourraient être mobilisées pour tenter de répondre aux objectifs retenus. Dans la mesure où ces sources se révéleraient trop insuffisantes, explorer les possibilités de collecte d'informations complémentaires. »

Les publications des banques selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ; IFRS n°8) fournissent des données consolidées par lignes de métiers mais sans détail sur l'origine géographique de l'activité la plupart du temps. Les bilans sociaux contiennent des données sur l'activité des entités résidentes en France mais pas de détail par lignes de métiers. Seule l'activité de banque de détail en France a un périmètre géographique précisément défini. **Dans sa seconde recommandation, le Groupe de travail propose donc que la Banque de France et l'Insee examinent la possibilité de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte d'activité de la banque de détail en France.**

3/ « Proposer une liste des informations souhaitées pour chaque activité afin que celles-ci puissent être analysées séparément. La nature des informations demandées sera déterminée par le groupe de travail en tenant compte des objectifs recherchés comme des contraintes d'ordre juridique qui pourront en limiter la disponibilité ; seront notamment recherchés des éléments d'appréciation sur la rentabilité et les risques par ligne de métiers ».

Les publications par lignes métiers des banques sont apparues aux utilisateurs consultés par le groupe de travail globalement satisfaisantes. Certaines améliorations pourraient cependant être apportées à la composition des revenus ou à certains éléments de bilan qui sont détaillés par d'autres banques européennes. Par ailleurs, si les banques françaises communiquent déjà sur leur liquidité globale, les analystes souhaiteraient également qu'elles fournissent une information sur la liquidité des métiers. **Dans ses recommandations aux banques, le groupe de travail leur propose donc d'améliorer leur**

communication sur le bilan et la liquidité (rec.3), sur leurs revenus (rec. 4) et sur l'activité de leurs sous-segments (rec.5) pour la porter au meilleur niveau européen.

4/ « définir quel serait le niveau nécessaire d'agrégation entre groupes des statistiques susceptibles d'être obtenues pour respecter les contraintes de la confidentialité. On se demandera si ces statistiques doivent rester à un niveau macroéconomique ou si l'on peut envisager, par exemple leur partition en groupes homogènes d'établissements et lesquels ; ou encore s'il est possible de construire des indicateurs de dispersion de ces informations entre établissements. ».

« Parce que la définition des activités des banques finalement retenue sera susceptible de s'éloigner de la nomenclature d'activité actuellement en vigueur (division 64 de la NAF rév.2- activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite) les travaux du groupe de travail pourraient également aboutir à la proposition d'une nomenclature d'activité plus adaptée. Cette nomenclature pourrait être présentée au niveau international ».

Au niveau international et européen, cette évolution de la nomenclature pourrait résulter d'éventuelles réformes de structure distinguant plus nettement les activités bancaires de détail de celles de la banque de financement et d'investissement. Il est donc apparu prématuré au groupe de traiter cette dernière partie du mandat compte tenu des réflexions engagées sur ce thème par la Commission européenne au sein du groupe d'experts présidé par M. Liikanen, Gouverneur de la Banque centrale finlandaise.

En ce qui concerne le point précédent, dans le cadre du déploiement du répertoire statistique SIRUS, les discussions entre la Banque de France, l'ACP et l'Insee vont par ailleurs se poursuivre pour apprécier quels pourraient être les niveaux d'agrégation de l'activité pertinents à distinguer au sein des groupes financiers.

I. Un existant en matière d'information par lignes de métiers des grandes banques françaises assez riche mais hétérogène

Dans le cadre de la présentation de leurs comptes consolidés, les grands groupes bancaires français utilisent, comme leurs homologues des autres pays, une information financière par grandes lignes de métiers. Cette information sectorielle existe depuis au moins aussi longtemps que celle de la pratique de la comptabilité analytique qui, d'abord réservée aux grandes entreprises industrielles, s'est généralisée avec le développement de l'informatique et l'apparition des logiciels de gestion qui ont permis de diminuer le coût de la collecte et du traitement d'une information détaillée par activité. Ces outils de gestion internes permettent aux grands groupes bancaires de ventiler une partie de leur résultat global entre leurs différents centres de décision et, par consolidation, à chaque grande ligne d'activité. Cette information constitue un élément-clé du pilotage d'un groupe en lui permettant d'analyser la contribution de ses différentes activités à son résultat global et d'en tirer les conclusions pour définir ses orientations stratégiques. Les informations publiées dans ce domaine permettent également aux observateurs extérieurs, analystes financiers, agences de notation, investisseurs et régulateurs, d'évaluer les groupes bancaires et de suivre leur activité.

Cette première partie s'attachera à évaluer le niveau de détail et l'homogénéité des informations financières par ligne de métier publiées au regard notamment du cadre comptable qui régit la communication dans ce domaine.

1. Un cadre comptable en matière de reporting sectoriel offrant beaucoup de souplesse

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les grandes banques françaises sont soumises à l'obligation faite à l'ensemble des entreprises européennes cotées ou faisant appel public à l'épargne d'appliquer les normes comptables internationales IFRS pour la communication financière de leurs comptes consolidés, conformément au règlement européen CE 1606/2002 du 16 juillet 2002. Ce nouveau cadre harmonisé vise à instituer une plus grande transparence comptable et à faciliter une plus grande comparabilité des comptes des groupes à l'échelon européen. Bien que certaines normes (telle que la norme IFRS 9 sur la méthode de valorisation des actifs financiers) aient été plus spécifiquement conçues pour les sociétés financières, la norme structurante pour le *reporting* sectoriel vise toutes les entreprises quelque soit la nature de leurs activités.

Les grands groupes bancaires français publiaient déjà avant 2005 des informations financières par ligne de métier afin de rendre compte des principaux éléments explicatifs de leurs revenus et de leurs résultats, présentation qui a tendu à se normaliser avec l'entrée en vigueur des normes IFRS et notamment de la norme IFRS 8 qui fixe un cadre harmonisé à la communication financière par ligne de métier. Ces règles laissent toutefois beaucoup de liberté aux groupes tant dans la manière de segmenter leurs activités que du point de vue du contenu de l'information à publier.

Un format de reporting privilégiant la vision du management et débouchant sur une segmentation opérationnelle non homogène

La norme IFRS 8 sur l'information segmentée ("Segments opérationnels") a été publiée en novembre 2006 par l'International Accounting Standards Board (IASB) en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Cette nouvelle norme, qui a résulté des travaux conjoints de l'IASB et de son homologue américain, le Financial Accounting Standards Board (FASB), visait à réduire les divergences entre les IFRS adoptées largement au niveau européen et les principes comptables généralement appliqués aux États-Unis. La nouvelle norme IFRS 8, définie par le règlement (CE) n° 1126/2008 du 3 novembre 2008 pour une application sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 a ainsi été alignée sur la norme américaine SFAS 131 « Informations à fournir sur les segments d'une entreprise et informations liées ».

Cette norme, tout en faisant évoluer sur certains points l'information sectorielle, n'a pas engendré de profonds changements dans la communication financière des sociétés cotées hormis qu'elle adopte une approche fondée sur le *reporting* interne offrant plus de souplesse aux groupes dans le découpage de leurs activités. Alors que la norme IAS 14 distinguait un premier et un second niveau d'information sectorielle (secteur d'activité et zone géographique), la norme IFRS 8 définit les secteurs opérationnels comme les segments d'une entreprise dont l'activité a pour objet de la faire bénéficier de produits et de résultats régulièrement soumis à l'approbation des représentants du management. La communication externe se fonde sur les indicateurs de gestion interne qu'utilisent les principaux décideurs au sein de l'entreprise (« *through the eyes of management approach* »), mettant à disposition des observateurs extérieurs une information sectorielle issue de celle que définissent elles-mêmes, et que suivent, ces entreprises.

La mesure des résultats des segments n'est pas nécessairement celle utilisée pour arrêter les comptes dans leur ensemble car il peut y avoir des différences entre la somme des résultats comptables et sectoriels publiés et le *reporting* IFRS pour les comptes consolidés. Dans la pratique toutefois, ces écarts sont limités. En effet, d'une part, les groupes concernés doivent faire état de toutes les différences entre méthodes comptables retenues dans leurs comptes consolidés et celles utilisées pour leur *reporting* interne et d'autre part il leur est toujours malaisé de devoir justifier ces différences de mesure.

L'information sectorielle publiée par un groupe doit être suffisamment représentative de son activité totale, sans toutefois nécessairement couvrir toutes ses activités

La norme IFRS 8 impose de diffuser une information sectorielle dès lors que l'activité correspondante est considérée comme suffisamment représentative de l'activité totale de l'entreprise. C'est considéré comme étant le cas lorsque cette activité sectorielle représente au moins 10 % de l'un des trois indicateurs suivants : revenus totaux (produits d'exploitation), résultat global, total de l'actif. Dès lors que ce seuil est atteint ou dépassé, l'activité en question est érigée en secteur autonome et doit faire l'objet d'une information publiée.

Au total, l'ensemble de l'activité des segments publiés doit représenter au moins 75% des revenus totaux du groupe ; si le montant des produits des secteurs opérationnels est inférieur à ce seuil, de nouveaux secteurs opérationnels doivent être identifiés et présentés, même s'ils ne satisfont pas aux critères quantitatifs énoncés ci-dessus, jusqu'à ce que le seuil des 75% soit respecté.

Les informations concernant les autres activités et secteurs opérationnels qui ne sont pas à présenter (qui peuvent donc représenter jusqu'à 25% de l'activité totale du groupe), doivent être regroupées et présentées dans une catégorie intitulée « autres secteurs », sans nécessité d'en donner le détail.

L'exigence d'un contenu informationnel assez sommaire, davantage axé sur le compte de résultat

L'information quantitative sectorielle minimale devant obligatoirement figurer dans la communication financière pour chaque exercice se limite au résultat généré par le segment et au total des actifs correspondants. Une information sur le passif n'est exigée que si elle est disponible dans le cadre du *reporting* interne. De même, le groupe doit également fournir un certain nombre d'informations si les montants à spécifier sont régulièrement fournis aux décideurs de l'entreprise : revenus, produits et charges financières, amortissements, quote-part des sociétés mises en équivalence, charges ou produits d'impôts et éléments significatifs sans contrepartie en trésorerie.

La norme IFRS 8 apparaît donc encore moins contraignante que la norme IAS 14 qui définissait les concepts de charges, produits, actifs et passifs propres à chaque segment et exigeait qu'il y ait une cohérence entre ces éléments.

La norme IFRS 8 constitue toutefois une avancée du point de vue des informations qualitatives par rapport à la norme IAS 14 en prescrivant au groupe de fournir des informations sur la manière dont il est organisé, sur les critères de détermination des segments opérationnels ainsi que sur les natures de produits ou de services vendus par chaque segment. En outre, les annexes doivent expliquer la manière dont le résultat, les actifs et les passifs de chaque segment sont déterminés.

En conclusion, la réglementation comptable laisse beaucoup de liberté aux groupes dans la manière de présenter leurs résultats par segment et en ne les contraignant pas à standardiser le découpage des activités puisque celui-ci doit refléter la vision interne du management. En outre, le niveau de transparence exigé est assez faible.

Afin d'analyser les pratiques du secteur bancaire au regard de ce cadre normatif, le groupe de travail a examiné la communication financière sectorielle d'un échantillon de grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole, BPCE). Il a procédé à une évaluation du degré d'homogénéité et de comparabilité des lignes de métiers présentés dans les rapports financiers ainsi que du niveau de détail et de la qualité de l'information fournie. Il a également consulté divers utilisateurs de ces données pour connaître leur avis sur l'information sectorielle diffusée par les grandes banques françaises cotées et sur les améliorations qui pourraient y être apportées (partie 2).

2. Des lignes de métier assez proches d'un groupe à l'autre en apparence, mais dont les performances affichées sont difficilement comparables

Des contours de lignes de métiers assez similaires pour les grandes banques françaises mais présentant quelques différences

Les grandes banques françaises exercent les fonctions de banque universelle, pratiquant des activités très diversifiées allant du crédit aux ménages et aux PME au financement de grands projets d'infrastructures en passant par la gestion collective, la gestion privée, les activités de marché et le conseil en fusions-acquisitions. Ces activités présentent des profils de risque et de rentabilité très différents, ce qui rend l'information sectorielle publiée particulièrement utile en permettant de comparer les performances des différentes activités tout en prenant en compte les différences de risque.

On distingue traditionnellement trois grands types de métiers au sein des banques dites « universelles » : la « banque de détail », la « gestion d'actifs » (collective et privée) et la « banque de financement et d'investissement ».

La banque de détail constitue le cœur de métier historique des banques. Elle inclut la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que les services bancaires de paiement auprès de la clientèle des particuliers ou des entreprises de petite taille.

La gestion d'actifs regroupe généralement quatre types de métiers: la banque privée, la gestion d'actifs (*asset management*), les services de gestion de titres et le courtage. La banque privée propose des solutions d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine à une clientèle fortunée. La gestion de portefeuille, qu'elle soit collective, via des fonds d'investissement, ou sous mandat, dans le cadre d'un contrat entre la société de gestion et un client, offre à une large gamme d'investisseurs des placements couvrant toutes les classes d'actifs. Le métier dit de « titres » ou de « services aux investisseurs » inclut les services d'accompagnement et de support à l'intervention des clients sur les marchés financiers : compensation, conservation et banque dépositaire, administration de fonds et valorisation des fonds de placement, middle-office, prêts-emprunts de titres, etc.

La BFI regroupe trois grands types d'activités : la banque de financement, dont les fonctions se rapprochent de celles de la banque commerciale mais dont les prestations sont offertes à une clientèle institutionnelle et à de grandes entreprises, la banque d'affaires et la banque de marché. Les activités de banque de financement regroupent notamment le financement de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, les financements structurés, la syndication de prêt, la levée de capitaux (dette ou actions) et la couverture des risques de marché. La banque de marché exerce des activités d'origination de produits financiers (produits de flux et produits dérivés), de structuration, de trading et de recherche couvrant toutes les classes d'actifs financiers afin d'offrir une large gamme de produits financiers aux investisseurs institutionnels pour répondre à leurs besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus. Enfin, la banque d'affaires regroupe les activités de conseil : opérations de fusion-acquisition, émissions de dettes et d'actions ainsi qu'opérations de restructuration.

Dans leur document de référence annuel, les grandes banques françaises consacrent en moyenne une dizaine de pages à la présentation de leur groupe par pôle ou métier en décrivant de manière détaillée les différentes activités qui y sont retracées conformément aux exigences réglementaires auxquelles elles sont soumises en tant qu'entreprises cotées. Cela offre donc une lisibilité relativement grande du contenu de chacun des secteurs opérationnels. En effet, chaque grande ligne de métier est décomposée en sous-segments ce qui permet d'en appréhender précisément le périmètre et de comparer assez aisément les segments analogues des différents groupes. La banque de détail est celle qui fait apparaître le plus de sous-segments opérationnels : les réseaux sont ventilés sur le plan géographique (domestique/étranger) et correspondent le plus souvent à des enseignes propres qui sont des entités autonomes sur le plan légal (ex : Société générale, Crédit du Nord, Boursorama pour le réseau France SG, Banques populaires, Caisses d'épargne, Crédit foncier, Banque palatine pour les principaux réseaux domestiques de BPCE, caisses régionales et LCL pour le groupe Crédit agricole, etc.).

Le tableau ci-après synthétise la segmentation opérée par chacun des groupes bancaires de l'échantillon qui a été étudié et le périmètre des activités de chaque métier. On retrouve les trois grands domaines d'activités opérationnels présentés ci-dessus. Un 4^{ème} métier figure dans les publications de 3 des 4 grands groupes bancaires passés sous revue : il comprend les services financiers spécialisés, au sein desquels figurent, pour tous les groupes concernés, le crédit à la consommation, le crédit-bail, l'affacturage (activités relevant traditionnellement de la banque de détail) mais aussi, selon les groupes, d'autres segments

d'activité : assurances, financement d'équipement, métiers titres (qui correspondent à des métiers différents : banque commerciale/gestion).

L'hétérogénéité de ces pratiques fait perdre de sa cohérence au découpage entre les principaux métiers analysé ci-dessus.

Tableau synoptique des lignes de métiers des 4 grands groupes bancaires français

	BNP Paribas	Société générale	BPCE	Crédit agricole
Banque de détail	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux France - Réseaux Italie - Réseaux Belgique, Luxembourg - Réseaux Europe méditerranée - Réseaux États-Unis - Activités spécialisées de financement crédit à la consommation et crédit immobilier - financement d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux France - Réseaux internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux France - Assurance et réseaux étrangers - Financement de l'immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux France - Réseaux étrangers
Gestion d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion d'actifs - Assurance - Banque privée - Épargne et courtage en ligne - Métier titres - Services immobiliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque privée - Gestion d'actifs - Services aux investisseurs et épargne en ligne - courtage 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion d'actifs - Assurance - Banque privée - Capital investissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion d'actifs - Assurance - Banque privée
BFI	<ul style="list-style-type: none"> - Financements structurés - Financement des grandes entreprises - Conseil - Activités de marché actions et matières premières - Activité de marché sur taux, change et crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de marché actions - Activités de marché taux, change et matières premières - Conseil - Financements structurés et grandes entreprises - Actifs gérés en extinction 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de projets - Financements de grandes entreprises - activités de marché - credit portfolio management 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des grandes entreprises - courtage actions et dérivés actions - activités de marché sur taux, change et crédit - financements structurés
Services financiers spécialisés		<ul style="list-style-type: none"> - Crédit à la consommation - Financement d'équipement - Assurances - Location et gestion de flottes de véhicules - Location et gestion de parcs informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit à la consommation - Crédit-bail - Cautions et garanties - Affacturage - Métier titres 	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit à la consommation - Crédit-bail - Affacturage

Source : Documents de référence

Les trois grandes lignes de métiers telles qu'elles figurent dans les documents de référence des grandes banques sous revue ne recouvrent pas tout à fait des périmètres identiques, même en procédant à un reclassement simple (consistant à réinjecter » les « services financiers spécialisés » dans la « banque de détail »).

- L'activité d'assurance est classée différemment selon les groupes : BNPP et le Crédit agricole l'incluent dans leur pôle gestion d'actifs tandis que Société générale l'incorpore dans la banque de détail (via les services financiers spécialisés). Dans le groupe BPCE, elle est disséminée dans plusieurs pôles: assurance-vie dans la gestion d'actifs et autres assurances dans la banque de détail.
- Le métier titres est logé dans le pôle Gestion pour le groupe BNPP et la Société générale alors qu'il est classé dans les services financiers spécialisés par le groupe BPCE et est en partie intégré à la BFI par le groupe Crédit agricole.
- La gestion du risque de crédit sur la dette propre est localisée dans la BFI par BPCE (« Credit portfolio management ») alors que cette activité relève de la fonction centrale c'est-à-dire du pôle « autres activités » dans les autres groupes.
- Les actifs gérés en extinction sont comptabilisés dans la BFI par la Société générale alors qu'ils sont isolés dans le segment « autres activités » par BPCE.
- Dans ses résultats 2011 par pôle, BNPP classe les 2/3 de ses activités de banque privée dans la banque de détail pour son réseau en France, en Italie et en Belgique.

Nous relevons donc que les segments considérés ne sont pas totalement « hermétiques » : certaines activités peuvent figurer dans plusieurs métiers et le découpage opéré ne reflète pas parfaitement la réalité économique. En effet, la segmentation résulte le plus souvent d'un héritage historique, c'est-à-dire de la façon dont s'est construit le groupe, et est fortement dépendante des structures juridiques (activités filialisées ou non). Ainsi, un segment opérationnel est plus facile à délimiter s'il correspond à une entité juridique autonome pour lesquelles des *reportings* sont déjà disponibles. A titre d'exemple, les réseaux étrangers correspondent à l'activité de filiales étrangères autonomes. Si leur activité dominante est la banque de détail, elles ont toutefois des activités périphériques qui correspondent à des métiers différents. Ainsi, BNL Banca Commerciale, la 6^{ème} banque italienne qui appartient au groupe BNPP et qui est affectée à la ligne de métier banque de détail, est aussi implantée sur le segment des grandes entreprises, dans le financement de projets et les financements structurés.

Le segment « autres activités » a un poids mineur dans l'activité totale des groupes

Comme indiqué ci-dessus, aux grands métiers opérationnels s'ajoutent les « autres activités », ensemble non homogène mais dont la nature est assez similaire d'une banque à l'autre : ce segment regroupe la fonction de centrale financière du groupe (gestion actif-passif), les activités de gestion patrimoniale (gestion du portefeuille de participations dans des entreprises et d'actifs immobiliers). Il peut aussi inclure divers effets comptables tels que les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre ou les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances. Il peut également comporter des éléments exceptionnels ne relevant pas de l'activité courante et résultant de l'acquisition de nouvelles entités ou de restructurations opérées dans le groupe (écarts d'acquisition, coût de restructuration...).

Un des reproches qui peut être fait à la norme IFRS 8 est de négliger les segments représentant moins de 10% de l'activité totale du groupe dès lors que la somme de ces activités périphériques peut réglementairement représenter jusqu'à 25% de l'activité totale. Même si cela ne peut concerner des activités stratégiques, ces activités résiduelles prises dans leur totalité pourraient cependant apporter une contribution non négligeable aux revenus et aux résultats du groupe, l'absence d'information sur celles-ci pouvant dès lors être regrettable. Dans les faits pourtant, ce segment est peu significatif dans l'activité des 4 grands groupes bancaires français examinés, ne représentant que 0 à 10% de leur activité en 2010, cf. tableau ci-dessous.

Tableau synoptique des « autres activités » chez les 4 grands groupes bancaires français

	BNP Paribas	Société Générale	BPCE	Crédit Agricole
Activités constituant le segment « Autres activités »	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction centrale groupe - Gestion du portefeuille de participations cotées, non cotées et de créances souveraines sur pays émergents - Promotion et gestion immobilière 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction centrale groupe - Gestion patrimoniale du groupe - Écarts de réévaluation des dettes 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités en gestion extinctive - Fonction centrale des participations du groupe - Éléments relatifs aux dépréciations de valeur des écarts d'acquisition 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction centrale des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières - Activités de capital investissement et autres sociétés du groupe
Poids du segment dans le PNB en 2010*	4,8%	0,2%	10,6%	5,1%

Source : Documents de référence * en valeur absolue

La diversité des conventions internes : un facteur d'hétérogénéité supplémentaire entre groupes des statistiques bancaires par lignes de métiers

A ce problème de comparabilité des périmètres, s'ajoute un deuxième facteur d'hétérogénéité de l'information sectorielle produite par les banques : l'existence d'une multitude de conventions internes propres à chaque groupe régissant la tarification des prestations croisées et ainsi l'allocation des revenus et des charges entre les segments opérationnels.

Le Produit net bancaire (PNB) des métiers comprend les revenus générés par leur activité ainsi que la rémunération des fonds propres notionnels qui leur sont affectés. S'agissant de la réallocation des produits générés par les fonds propres, les méthodes des grands acteurs du secteur sont relativement standardisées : le principe retenu est d'affecter la rémunération des fonds propres comptables de chacun des pôles à la gestion centrale du groupe (« hors pôles ») et de leur allouer une rémunération « théorique » sur la base des fonds propres réglementaires alloués à chaque pôle.

L'allocation des fonds propres à chacun des métiers en fonction des risques encourus repose sur une méthode commune aux différents groupes qui répond aux exigences du ratio européen de solvabilité (réglementation de Bâle 2 en vigueur) qui les conduit à appliquer un ratio de 7% au montant des actifs pondérés. Mais un facteur d'hétérogénéité réside dans la couverture en fonds propres prudentiels des risques de marché et du risque opérationnel, celle-ci pouvant être calculée conformément à l'« approche standard » ou bien aux « approches de mesure avancée » selon les entités opérationnelles et selon les groupes. En outre, le calcul des actifs pondérés s'effectue lui-même également sur la base de méthodologies pouvant être spécifiques à chaque groupe : ils sont calculés en appliquant au montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie les coefficients issus de l'« approche standard » ou de l'« approche avancée » de notations internes selon l'entité ou l'activité du groupe concerné.

Le taux de rémunération de ces fonds propres est quant à lui fixé librement par les groupes. Par exemple, dans un des documents de référence analysés, il est stipulé que « le taux de rémunération est défini chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du groupe au cours de l'exercice. »

S'agissant de l'affectation des charges, les frais de gestion des pôles comprennent leurs frais directs, leurs frais de structure ainsi que la quote-part des frais de structure du groupe qui leur est allouée, ceux-ci étant en principe affectés en quasi-totalité à l'ensemble des pôles.

Vient s'ajouter à ces frais la quote-part du coût des ressources allouées par la gestion centrale du groupe, cet élément apparaissant déterminant dans la contribution au résultat de chacun des centres de profit. Le secteur bancaire français est en effet caractérisé par une gestion très centralisée de l'allocation des financements visant à maîtriser les principaux risques financiers et à optimiser le rapport entre la rentabilité des capitaux propres et les risques encourus (rôle de la gestion actif-passif). Les conventions sur lesquelles reposent l'allocation du coût du funding (coût moyen des ressources, coût marginal...) peuvent être très diverses et prennent en compte la maturité des actifs.

L'information publiée sur les conventions internes est très peu abondante, indiquant généralement que les transactions entre secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les taux de cession interne c'est-à-dire les taux d'intérêt auxquels les unités opérationnelles empruntent ou prêtent à leur direction financière pour respectivement se financer ou placer leurs excédents sont déterminés par l'unité de gestion actif-passif du groupe. En principe, ils doivent refléter les prix de marché, c'est-à-dire les taux que l'unité commerciale devrait payer si, au lieu de s'adresser à l'unité interne en charge de la gestion de bilan, elle devait s'adosser directement aux marchés. La politique tarifaire interne tient en effet compte du coût de refinancement externe supporté par la banque qu'elle répercute sur ses différentes unités. Mais elle est surtout un outil de pilotage interne permettant d'orienter la stratégie commerciale en influençant la tarification des produits distribués aux clients.

Une grande opacité règne donc sur ces conventions internes qui sont au cœur de la stratégie commerciale des banques et de leur politique de rémunération. Les tarifications internes sont négociées entre segments et font l'objet de rapports de force, la rentabilité de chacun des segments étant déterminante pour le calcul des rémunérations variables et des bonus. Il s'agit donc d'un sujet sensible.

Ces conventions sont différentes d'un groupe à l'autre et il peut arriver qu'elles s'écartent des conditions normales du marché. Il a été cité par exemple le cas d'UBS dont l'ampleur des positions prises dans la BFI avait été permise par une « subvention » de la division gestion d'actifs (la large base de dépôts finançant au coût de revient les activités de trading). En France, la similitude des business model rend moins possible l'existence de telles distorsions qui engendreraient des niveaux anormaux des indicateurs de rentabilité. En effet, ces conventions ne peuvent a priori pas être durablement arbitraires ou artificielles car si un segment est déficitaire ou fait ressortir une rentabilité anormale sur plusieurs exercices, on pourrait en déduire un mauvais calibrage de l'allocation des fonds propres ou des coûts. En outre, il risquerait d'en résulter des tarifications très hétérogènes appliquées à la clientèle externe qui ne seraient pas tenables dans un environnement concurrentiel.

Les différences de méthodologie interne rendent donc délicates les comparaisons entre les performances des lignes de métiers des différents établissements, même si ces conventions ne peuvent être radicalement différentes d'un groupe à l'autre.

Une analyse sur la durée de l'évolution des performances des lignes de métier au sein d'un même groupe est également malaisée

Pour l'essentiel, les grands principes et conventions qui régissent le système de refacturation des performances des lignes de métier interne d'un groupe donné sont généralement assez stables dans le temps, ce qui devrait théoriquement permettre un suivi cohérent au cours du temps des activités au sein d'un même groupe. Néanmoins, les prix de transfert, utilisés comme outil de pilotage interne, évoluent au gré des décisions du management en fonction des orientations de la politique commerciale et de la stratégie du groupe. En outre, certaines méthodes peuvent évoluer sous l'effet des changements réglementaires. Par exemple, dans la perspective d'un durcissement des contraintes prudentielles, la plupart des groupes ont relevé de 6% à 7% leurs taux d'allocation des fonds propres aux métiers : en 2008 pour BNPP et le Crédit agricole, en 2010 pour la Société générale et BPCE.

En outre, compte tenu de la multiplication des opérations de fusions-acquisitions au sein du secteur bancaire depuis le début de la crise, qui ont modifié substantiellement la taille et les métiers respectifs des groupes, il est devenu très difficile d'analyser l'évolution d'un établissement à périmètre constant sur moyenne période. A titre d'exemple, le rachat d'un établissement ayant une importante activité de banque de détail par BNPP (Fortis) et la fusion des Caisses d'épargne et des Banques populaires ont renforcé le poids de la banque de détail au sein de ces deux groupes.

La crise a également été le catalyseur de restructurations importantes au sein des groupes qui génèrent des coûts exceptionnels biaisant l'analyse de l'activité courante des différents métiers.

Le caractère plus contraignant des nouvelles règles relatives au capital et à la liquidité introduites par Bâle 3 a par ailleurs obligé les banques à repenser leurs « business model » et à redimensionner leurs périmètres d'activités : certaines activités périphériques qui ne faisaient pas partie de leur cœur de métier ont été abandonnées et un recentrage a été opéré sur leurs activités stratégiques, réappréciation opérée en fonction des besoins en fonds propres qu'engendrent les différentes activités et de leur consommation ou de leur apport de liquidité.

En outre, même à périmètre global constant et dans des circonstances normales, il est courant que les groupes modifient le contenu des activités pratiquées au sein de leurs différents métiers, que ce soit, comme c'est généralement le cas, à l'occasion des changements de direction, tous les 4 ou 5 ans, ou bien sur décision du management en place. Plusieurs exemples récents peuvent être cités :

- Au sein du groupe Société générale, Boursorama, précédemment rattaché au pôle Gestion d'actifs, a été intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 au sein des réseaux France.
- La plateforme de gestion alternative du groupe Société générale, Lyxor Asset Management a été transférée du pôle gestion à celui de la BFI après la création d'Amundi, entité résultant de la fusion de CAAM et SGAAM.
- En 2010, deux entités de SGAM, précédemment rattachées au segment « autres activités », ont rejoint le pôle BFI.

Dans leur communication financière, les groupes retraitent les données de l'année précédente de façon à prendre en compte les changements sectoriels mais ces changements ne permettent pas de constituer une série historique cohérente.

3. Une information à géométrie variable

Une quantité d'information disponible relativement abondante sur le compte de résultat

Les grandes banques communiquent sur les principaux postes du compte de résultat par secteur dans leur document de référence annuel ainsi que dans chaque rapport trimestriel. IFRS 8 exige en effet une information sectorielle pour chaque période pour laquelle un compte de résultat est présenté.

Les principaux indicateurs publiés et les soldes intermédiaires de gestion qui en résultent sont les suivants :

Postes du Compte de résultats	Soldes intermédiaires de gestion
Produit net bancaire (PNB) - Charges générales d'exploitation	
	= <i>Résultat brut d'exploitation</i>
- Coût du risque	
	= <i>Résultat d'exploitation</i>
- Éléments hors exploitation	
	= <i>Résultat avant impôt</i>
- Charges fiscales	
	= <i>Résultat net</i>
Charges générales d'exploitation / PNB	
	= <i>Coefficient d'exploitation</i>

L'information des groupes bancaires sur leur compte de résultat par secteur ne se limite pas à fournir un indicateur de résultat (qui est l'information a minima requise par la norme IFRS 8) mais consiste à présenter les principaux postes de leur compte de résultat, allant de leurs revenus (PNB) à la génération de leur résultat.

Le niveau d'information publiée sur le compte de résultat par grande ligne de métier apparaît relativement standard au sein des banques de notre échantillon (cf. tableau synoptique ci-dessous), à quelques différences près toutefois : par exemple, seuls les groupes BNPP et SG publient la décomposition de leur PNB entre les revenus d'intérêt et les commissions mais ils le font uniquement pour le segment de la banque

de détail en France ; BNPP publie uniquement, pour sa part, un résultat métier avant impôt alors que les trois autres groupes communiquent également leur résultat net d'impôts.

Les informations disponibles sont assorties d'un niveau de détail plus ou moins grand selon les différentes lignes de métiers. Le segment de la banque de détail est celui pour lequel on dispose du plus grand détail par sous-segment tandis que les autres pôles font l'objet d'une présentation plus hétérogène selon les groupes : les indicateurs communiqués par les groupes BNPP et SG sur le pôle gestion d'actifs portent sur 3 sous-segments alors que BPCE et le Crédit Agricole publient seulement des données agrégées sur cette ligne de métier. Les groupes BNPP et Crédit Agricole diffusent également une information sur deux-sous segments de la BFI.

Informations annuelles et trimestrielles sur le compte de résultat de 4 grands groupes bancaires français

	BNP Paribas	Société Générale	BPCE	Crédit Agricole
Indicateurs disponibles par métier				
PNB dont	✓	✓	✓	✓
Revenus d'intérêt	✓ (*)	✓ (*)	-	-
Commissions	✓ (*)	✓ (*)	-	-
Frais de gestion	✓	✓	✓	✓
Résultat brut d'exploitation	✓	✓	✓	✓
Coût du risque	✓	✓	✓	✓
Résultat d'exploitation	✓	✓	✓	✓
Éléments hors exploitation dont	✓	✓	✓	✓
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	✓	✓	✓
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	✓	✓	✓	✓
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	✓	✓	✓
Résultat avant impôt	✓	✓	✓	✓
Charge fiscale	-	✓	✓	✓
Résultat net	-	✓	✓	✓
Coefficient d'exploitation	✓	✓	✓	✓
Nombre de sous-segments renseignés				
Banque de détail	7	7	4	3
Gestion d'actifs	3	3	0	0
BFI	2	3 (**)	3 (**)	2
Services financiers spécialisés		5 (**)	0	0

(*) données uniquement disponibles pour le sous-segment banque de détail en France

(**) information sur les sous-segments uniquement pour l'indicateur de PNB

Source : Documents de référence annuels, rapports financiers trimestriels

Une information de bilan par secteur moins précise et variable selon les groupes

L'information sur les données de bilan par secteurs exigée des banques comme des autres entités par la norme IFRS 8 est relativement sommaire puisque se limitant au total des actifs et des passifs à condition que cette dernière information soit fournie aux décideurs de l'entreprise.

Ainsi, les informations publiées se limitent généralement au total des actifs, des passifs (hors fonds propres) et au montant des fonds propres alloués. Les données d'actif et passif sont communiquées sur base annuelle (dans le document de référence) tandis que l'allocation des fonds propres est renseignée sur base trimestrielle.

La ventilation par sous-segment de ces données d'actifs et de passifs sectoriels est diffusée moins fréquemment que pour le compte de résultat. Par exemple, seuls les actifs et les passifs de la banque de détail sont segmentés par BNP Paribas par sous-métiers tandis que les autres pôles font l'objet d'une information agrégée.

Les actifs pondérés des risques et les encours de crédits pour chaque grande ligne de métier sont également publiés trimestriellement par SG et BNPP.

S'agissant de la banque de détail, tous les groupes de l'échantillon fournissent des informations infra-annuelles plus détaillées : encours de crédit et de dépôts ventilés par objet (consommation/immobilier), par nature (dépôt à vue/à terme) ou par type de clientèle (particuliers/entreprises).

Information de bilan par ligne de métier diffusée par les 4 grands groupes bancaires

	BNPP	SG	BPCE	CA
Total actifs sectoriels	✓	✓	✓	✓
Total passifs sectoriels	✓	✓	✓	✓
Fonds propres alloués au secteur	✓	✓	✓	✓
Encours de crédit sectoriels	✓	✓	-	-
Actifs sectoriels pondérés des risques	✓	✓	-	-
Encours de crédits et de dépôts de la banque de détail	✓	✓	✓	✓

II. Diversité des besoins des utilisateurs et limites des possibilités des producteurs

Le groupe de travail a mené une série d'entretiens avec divers utilisateurs de l'information financière des banques (banques, agences de notation, société de gestion, autorités, représentant d'investisseurs et d'épargnants) afin de confronter leurs angles d'analyse, leurs problématiques et leurs préoccupations quant aux informations diffusées par les banques sur leurs lignes de métiers (cf. compte-rendu des entretiens en annexe).

L'analyse de la communication financière d'un échantillon de quatre grandes banques françaises et les discussions menées avec différents interlocuteurs experts en analyse financière et comptable des banques, ont fait émerger deux types de besoins :

- o celui d'une plus grande homogénéité des lignes de métiers à des fins de comparabilité ;
- o celui de disposer de davantage d'information sur les lignes de métiers, en particulier en ce qui concerne les données d'encours qui font le plus défaut.

2.1. Besoin d'une plus grande comparabilité de l'information par métiers

Le manque d'homogénéité des lignes de métiers présentées par les banques constitue une limite à l'exploitation de ces données et peut conduire à des analyses erronées

Tant d'un point de vue microéconomique que macroéconomique, la comparabilité des données sectorielles publiées par les banques est un élément essentiel à la pertinence de l'information quel que soit l'angle sous lequel on se place (analyse/recherche/investissement), l'analyse financière d'un établissement n'ayant de sens que resituée dans un ensemble. Les décisions d'investissement et d'arbitrage se fondent en effet davantage sur la performance relative des valeurs prises en considération que sur la performance absolue ce qui suppose que les indicateurs soient comparables. Les analystes bancaires que nous avons interrogés sont conscients de ce problème mais s'en accommodent néanmoins sans nécessairement effectuer de retraitements. Leurs délais de production sont en effet très courts (quelques heures pour les analystes qui doivent donner des recommandations d'investissement aux gérants après la publication des résultats) et un tel travail ne peut être réalisé sans coût.

Les médias utilisent également généralement ces informations sans les retravailler car les groupes bancaires utilisent des appellations identiques pour désigner leurs lignes de métiers, rendant ainsi tentante la comparaison directe des chiffres publiés. A titre d'exemple, l'Agefi du 17 février 2012 compare les résultats d'exploitation des segments de la banque de détail et de la BFI publiés par les groupes Société Générale et BNP Paribas (cf. infra). Comme cela a été indiqué, le groupe BNPP est organisé autour de 3 grands pôles (banque de détail, gestion, BFI) alors que le groupe Société Générale a un 4^{ème} pôle, « services financiers spécialisés », qui comprend notamment les activités de crédit à la consommation, d'assurance et de financement d'équipement. Or, ces dernières activités ressortent par nature de la banque de détail (ils font d'ailleurs partie de ce segment chez BNPP). Pour comparer les segments de la banque de détail de BNPP et de la Société Générale à périmètre comparable, il faudrait donc ajouter au résultat de la banque de détail de cette dernière celui des services financiers spécialisés (768 MEUR en 2011), ce qui ferait progresser de 26% le résultat de l'activité de banque de détail de la Société Générale. Ce redressement ne changerait pas le diagnostic car l'écart entre les deux groupes reste important mais aurait pu conduire à des conclusions erronées si les performances des établissements avaient été plus proches.

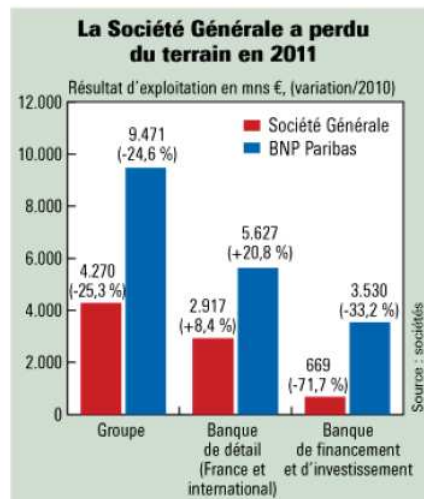
La Société Générale cède du terrain

La banque d'investissement n'est plus un relais de croissance. Les exceptionnels ont pesé

par ANTOINE LANDROT

Comparaison n'est pas raison. Mais le fossé n'a cessé de se creuser entre la Société Générale et [BNP Paribas](#) ces dernières années. Alors que les deux banques étaient encore au coude à coude en 2005, la comparaison des résultats 2011 parle d'elle-même. Les revenus totaux publiés hier par la Société Générale (25,6 milliards d'euros, en baisse de 2,5%) dépassent de peu ceux des seuls réseaux de détail de sa rivale, gonflés par les acquisitions de l'italienne [BNL](#) et de [Fortis](#) Banque en Belgique et au Luxembourg en 2006 et 2008.

[Suite p.11](#)



Source : AGEFI du 17 février 2011

Le format des données publiées n'est pas exploitable en l'état pour procéder à des études sur données agrégées car les périmètres d'activités ne sont pas similaires et empêcherait de procéder à une analyse macroéconomique pertinente. Par exemple, l'activité de prêts aux collectivités locales est affectée au segment banque de détail ou BFI selon les groupes. Compte-tenu de la faiblesse des marges commerciales et du coût du risque sur ce type d'opération, le choix de l'affectation de cette activité a un impact non négligeable sur le profil rendement/risque du segment considéré.

L'ACP publie des chiffres agrégés dans son rapport annuel sur les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance (cf. partie 3) mais au prix d'un travail important et minutieux de retraitements des données qui nécessite une connaissance fine des établissements dont peut quasiment seule se prévaloir l'autorité de contrôle.

La sectorisation des activités des banques en débat au niveau international

La crise financière a relancé le débat sur la pertinence d'une séparation des métiers bancaires entre banque commerciale et banque d'investissement, partant du principe que les déposants et plus largement

l'économie dans son ensemble n'avaient pas à assumer les conséquences d'éventuelles pertes enregistrées sur les activités de marché. En effet, même si dans les banques universelles, les pertes subies par la BFI ont pu être absorbées par les revenus générés par la banque de détail, dans des cas extrêmes, ces pertes peuvent mener à la faillite de l'institution et mettre en péril l'épargne des déposants (au-delà du seuil garanti par le fonds de garantie des dépôts). En outre, les pertes réalisées par certaines activités risquées des banques ont créé une crise de confiance qui a renchéri leur coût de financement et rendu plus difficile pour elles la mobilisation de ressources financières, au risque de porter atteinte au financement de l'économie.

Le principe de séparation des activités bancaires est inspiré d'une loi américaine, le Glass Steagall Act, mis en place en 1933, très contesté dans les années 1980, puis finalement abrogé en 1999. Conçue pour protéger les dépôts bancaires des particuliers, cette loi prévoyait la création d'un fonds d'assurance des dépôts, la *Federal Deposit Insurance Corporation*, et une séparation stricte entre les banques de dépôt et les banques d'affaires. Elle est intervenue dans un contexte de crise économique internationale et d'effondrement des marchés boursiers : les déposants qui craignaient que leur épargne subisse les conséquences des lourdes pertes enregistrées par les banques ont été de plus en plus nombreux à venir retirer l'argent déposé sur leurs comptes. Afin de rassurer les épargnants et mettre fin à cette ruée vers les guichets susceptible d'entraîner des faillites bancaires en chaîne, un fonds de garantie des dépôts avait été créé. Parallèlement les banques devaient exercer l'un des métiers suivants, leur exercice simultané par une même entité étant interdit et les banques existantes devant choisir d'en abandonner un des deux :

- la banque de dépôt, c'est-à-dire les activités de prêts et de dépôts,
- la banque d'investissement, c'est-à-dire les opérations sur titres et valeurs mobilières.

Les banques de dépôt géraient l'argent des ménages et devaient à ce titre pouvoir prêter dans des conditions de sécurité maximale alors que les banques d'affaires, qui levaient des fonds sur les marchés, pouvaient se livrer à des activités plus risquées. Cette législation allait structurer le paysage bancaire américain pendant plus de 60 ans en deux grandes catégories de banques : les banques de dépôt (« *commercial banks* ») et les banques d'investissement (« *investment banks* »). De facto, cette disposition a limité durablement la taille des groupes bancaires américains qui restent, malgré la taille de leur économie environnante, de dimension inférieure à celle de leurs homologues européens ou asiatiques.

Les principes qui avaient inspiré cette réglementation retrouvent une certaine actualité avec la crise financière. En décembre 2009, plusieurs sénateurs américains républicains et démocrates, et l'ancien gouverneur de la Réserve fédérale Paul Volcker, ont prôné l'idée d'un retour au Glass-Steagall Act par le biais d'une remise en vigueur du texte de loi originel (le Banking Act de 1933). La « Volker rule », constitutive de la réforme du système financier américain (Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act), promulguée en juillet 2010, est partiellement inspirée de cette proposition. Elle vise à interdire certaines activités de banque d'investissement aux banques qui reçoivent des dépôts du public : le trading pour compte propre et la détention de capital d'un fond de pension ou d'une société de capital investissement. Cette loi diffère cependant du « Glass Steagall Act » car elle n'introduit pas directement de séparation entre banques commerciales et banques d'investissement.

Le 12 septembre 2011, la publication du rapport Vickers en Grande-Bretagne a relancé les discussions en Europe. Ce rapport vise à éviter qu'en cas de nouvelle crise financière, les États soient contraints à venir à nouveau en aide financièrement aux banques défailtantes en séparant leurs activités de banque de détail de celles de banque d'investissements, plus risquées. Cette thèse s'appuie sur le fait que l'obligation de l'État de venir au secours des banques de détail en cas de faillite du fait de la garantie publique consentie aux dépôts, qui vise à protéger les déposants et à préserver le financement de l'économie, créerait un risque d'aléa moral pour les banques universelles. Celles-ci, adossant la BFI à la banque de dépôt, seraient encouragées à prendre des risques excessifs sur leurs activités de marché. Le rapport ne prône cependant pas l'abandon du modèle de banque universelle à l'instar du Glass Steagall Act -séparation complète des activités de banque de détail et d'investissement- mais préconise le cloisonnement ou l'isolement (« *ring fencing* ») de ces deux métiers à travers une séparation légale (filialisation) et une gouvernance indépendante (conseils d'administration distincts). Certaines activités sont prohibées pour les banques de dépôts : le trading de dérivés (sauf à des fins de couverture), d'instruments de titrisation et le crédit aux sociétés financières. En revanche, certaines activités de la banque de financement, telles que le financement de projet et les activités de gestion d'actifs, peuvent également être exercées par la banque de détail. Par ailleurs, les propositions de la Commission Vickers concernent aussi le montant des fonds propres, un ratio de levier maximal et des coussins de sécurité (*primary loss absorbing capacity*). Le niveau des ratios exigé dépend de la taille des banques. Le gouvernement britannique a approuvé officiellement ces recommandations en décembre 2011 et une législation dans ce sens devrait intervenir d'ici mai 2015 pour une application en 2019 au plus tard.

La Commission européenne a pour sa part créé un groupe de travail sur ce sujet qui devrait rendre son rapport en septembre 2012. Ce groupe est composé de 9 membres et est présidé par M. Erkki Liikanen, gouverneur de la Banque de Finlande. Le mandat de ce groupe est de « *considérer en profondeur s'il y a un besoin de réformes structurelles du secteur bancaire ou non et de faire toute proposition appropriée dans le but d'établir un système bancaire sûr, stable et efficace servant les besoins des citoyens, l'économie de l'Union européenne et le marché intérieur* ».

Ce rapport a également créé débat en France dans le cadre de la campagne présidentielle, différentes mesures, plus ou moins radicales, de séparation entre les activités des banques universelles ayant été proposées par plusieurs candidats.

Les opposants à cette catégorisation, notamment les représentants de la profession bancaire¹, font valoir que deux importantes victimes de la crise, la banque de détail britannique Northern Rock et la banque d'investissement américaine Lehman Brothers pratiquaient chacune une activité unique tandis qu'à l'inverse, les banques universelles, telles que les banques françaises ou HSBC, ont bien résisté. Ils considèrent que les conséquences mondiales de la faillite de Lehman Brothers ont montré que la réalisation d'un risque systémique affecte toutes les banques, quelque soit leur activité, et qu'un cloisonnement ne limiterait pas la contagion entre sphère financière et sphère réelle.

Ils avancent aussi que la séparation des activités serait difficile à mettre en place compte tenu de l'existence de nombreuses prestations croisées (par exemple intervention de la BFI en support de la banque de détail pour les opérations de couverture des crédits à taux fixe ou en devises) et réduirait l'efficacité économique, la banque universelle permettant des synergies importantes entre les différentes activités grâce à un large réseau de distribution permettant l'accès à des services intégrés.

A ces deux derniers arguments, les partisans de la séparation des activités opposent que ces synergies résident principalement dans la distribution des services et non dans leur production et que les banques de détail pourraient continuer d'assurer la distribution de services de couverture et d'investissement si ceux-ci étaient produits par des banques spécialisées.

Des dispositions allant dans le sens de la séparation, mais moins restrictives pourraient consister à filialiser les lignes de métiers et encadrer leur contenu, ce qui résoudrait les problèmes de différences de périmètre et de consolidation des données. Mais si l'on s'en réfère aux dispositions préconisées par le rapport Vickers, il semble difficile sur le plan pratique de séparer nettement les activités. Ces dernières ne sont pas totalement étanches et recouvrent des ensembles non homogènes.

A défaut d'une séparation des activités, homogénéiser les segments

En théorie, la comptabilité analytique devrait permettre de regrouper des ensembles homogènes au sein d'une seule grille analytique standard et d'harmoniser la segmentation opérée par les groupes bancaires. Une segmentation très fine par centre de profit est réalisée au sein des établissements pour les besoins de leur comptabilité analytique. Ces données alimentent l'information sectorielle suivie et publiée par les groupes. A titre d'exemple, si la comptabilité analytique de BNP Paribas distingue 25 métiers environ, la publication externe porte sur une quinzaine d'entre eux seulement. La mise à disposition d'une information comptable par ligne de métier plus granulaire permettrait de reconstituer des segments mieux définis et homogènes.

Les analystes bancaires que le groupe de travail a rencontrés ont évoqué en particulier le problème du segment de la BFI, grand ensemble regroupant des activités très différentes et dont la sous-segmentation n'est pas homogène d'un groupe à l'autre. Ainsi, il est très difficile de comparer la performance des différentes activités qui composent cette ligne de métier. Par exemple, BNP Paribas regroupe l'activité de conseil avec celle d'investissement alors que les autres groupes rassemblent le conseil et le financement. L'insuffisance de granularité des données publiées ne permet pas aux observateurs extérieurs de procéder aux retraitements nécessaires à la constitution de sous-lignes de métier comparables. Toutefois, ailleurs en Europe et aux États-Unis, la segmentation de la BFI paraît plus normalisée. D'un côté figurent les activités

¹ Cf. l' **Interview de Frédéric Oudéa, Président de la FBF, dans les Echos du 20 décembre 2011** : « **Il est illusoire de penser qu'il y a des activités saines d'un côté, risquées de l'autre** » : « Une séparation des activités de banque de détail et de banque de marché, dans l'intention louable de limiter le risque systémique et ainsi d'éviter un éventuel recours au contribuable, n'est pas une bonne solution. Les exemples le montrent : les banques qui ont fait faillite étaient le plus souvent peu diversifiées. Au contraire, les banques françaises avec leur modèle de banque universelle diversifiée ont bien résisté à la crise. Grâce à la stabilité des revenus procurés par leur modèle, elles n'ont rien coûté au contribuable français. La séparation des activités et la spécialisation des acteurs ne constituent pas en elles-mêmes une meilleure protection. [...] La meilleure protection réside avant tout dans la qualité de la gestion des risques et la supervision efficace des régulateurs. »

de conseil et de financement et de l'autre les activités de marché, elles-mêmes scindées généralement en deux selon le type de produits : actions d'un côté et autres produits (taux, change, matière premières) de l'autre.

La publication par les établissements de données analytiques plus fines, permettant de pallier le manque d'homogénéité des segments, soulèverait cependant d'importantes difficultés.

Limites fortes rencontrées par les producteurs

Une homogénéisation des segments se heurterait à de nombreux obstacles, tant sur le plan opérationnel que conceptuel.

Imposer une grille analytique standard aux banques leur occasionnerait une charge de *reporting* supplémentaire, sachant qu'elles resteraient obligées en parallèle de publier une information sectorielle conforme à leur *reporting* interne en vertu des normes comptables internationales en vigueur. En outre, ce *reporting* additionnel serait en décalage avec la gestion opérationnelle des groupes, ce qui aboutirait à un suivi artificiel difficile à maintenir sur la durée et dont la pertinence économique ne serait pas assurée. La norme IFRS8 visait d'ailleurs à éviter ce genre d'écueils.

Les autorités de contrôle ne sont pas non plus en mesure de faire ce travail d'homogénéisation à partir des données de comptabilité analytique par centre de profit diffusées par les banques car il impliquerait des retraitements trop lourds et coûteux.

Enfin, cette approche ne permettrait pas de surmonter totalement le problème de comparabilité des lignes de métiers entre les établissements :

- certaines activités propres à chaque établissement ne rentreraient pas dans le tronc commun des segments prédéfinis ;
- l'hétérogénéité des règles de tarification internes biaise la comparaison des performances des lignes de métiers entre différents établissements.

2.2. Un besoin d'informations supplémentaires sur les métiers

Connaître la contribution des différents métiers : un élément d'appréciation de la performance des établissements et de leur vulnérabilité

Le groupe de travail a rencontré trois types d'utilisateurs de l'information financière publiée par les banques : des analystes crédit, des analystes actions et des analystes d'agences de notation. Ces professionnels qui exploitent au quotidien l'information comptable et financière des banques ont jugé les indicateurs par ligne de métier importants pour déterminer les activités génératrices de performance et les facteurs de vulnérabilité. Ils constituent un outil d'analyse précieux de la qualité du business model des banques et de leur diversification en termes d'activités et géographique.

Au sein des agences de notation, la nature du business model est prise en considération pour évaluer la stabilité des résultats et l'exposition aux risques : une banque dont l'activité de détail est dominante sera a priori présumée plus stable qu'une autre ayant pour activité principale la BFI. Moody's a récemment incorporé cette dimension dans son analyse en définissant quatre critères pour déterminer les établissements qui interviennent beaucoup sur les marchés et s'exposent ainsi davantage à une dégradation de notation dans les trois mois qui viennent :

- des commissions annuelles en conseil financier et sur les marchés primaires actions et obligations supérieures à 1 milliard de dollars ;
- des revenus de *trading* annuels supérieurs à 5 milliards avec des positions d'au moins 100 milliards ;
- une exposition nette aux produits dérivés supérieure à 25 milliards
- Une Var (Value-at-risk²) supérieure à 50 millions.

Ces informations ne sont pas publiées par tous les groupes bancaires. Les banques françaises fournissent peu d'éléments concernant les sous-divisions de la BFI. Or ce segment regroupe des activités très

² Indicateur de risque qui mesure la perte maximale probable à 95% sur un jour

différentes en termes de risque et de performance (exemple : le conseil et les activités de marché). Ainsi, aujourd'hui, il n'est pas possible de mesurer les activités de marché au sens strict de tous les grands groupes bancaires, sauf pour les agences de notation qui disposent de ce genre d'informations grâce à leur statut privilégié et à des informations supplémentaires issues d'échanges bilatéraux.

Malgré des optiques différentes, les professionnels interrogés par le groupe de travail ont exprimé des avis convergents, considérant que l'information publiée par les banques sur leurs métiers était dans l'ensemble relativement satisfaisante s'agissant du compte de résultat (avec toutefois une marge d'amélioration) mais clairement à améliorer concernant les données de bilan.

Un besoin de davantage de détail sur la composition des revenus de chaque segment

Les publications trimestrielles visent davantage à informer les actionnaires et portent donc sur la performance à court terme. Les principaux postes du compte de résultat sont ventilés dans les documents trimestriels par divisions opérationnelles et permettent donc d'analyser la performance des différentes lignes de métier. En outre, l'information publiée sur les fonds propres alloués à chaque segment permet de calculer des ratios de rentabilité. Ces données sont très appréciées par les analystes actions qui les utilisent pour réaliser des projections de rentabilité au niveau des différents métiers. Néanmoins, certaines informations du compte de résultat ne sont pas jugées assez détaillées. Il s'agit des différents types de revenus qui entrent dans la composition du PNB : revenus d'intermédiation et services facturés. Cette distinction n'est pas assurée pour tous les segments chez les grandes banques françaises sauf pour la banque de détail qui distingue généralement revenus d'intérêt et revenus issus des commissions.

Le segment des « autres activités » se caractérise par une relative opacité. Des informations sont fournies sur leur contenu mais l'information publiée est agrégée en vertu de la norme IFRS 8 qui n'impose pas de les isoler en deçà d'une certaine contribution (10%) des segments aux revenus ou aux résultats. Bien que le poids de ce segment soit relativement faible chez les grandes banques françaises (cf. tableau de la 1^{ère} partie), il apparaît néanmoins très hétérogène et volatil et le détail des revenus qu'il génère serait donc intéressant à connaître. Le cas de BNPP peut en être une illustration : sa division « autres activités » a enregistré un résultat de -1,3 md d'euros sur les 9 premiers mois de 2011 après avoir dégagé un résultat positif de 1,2 md sur la même période en 2010. Pour être plus lisible, l'information publiée sur les résultats de ce segment devrait être décomposée entre les différents types d'activités qui le composent :

- Gestion actif-passif
- Activités de compte propre (participation financières, actifs immobiliers...)
- Effets comptables

Une transparence accrue attendue sur les données bilancielle par lignes de métier

Les analystes crédit sont traditionnellement davantage intéressés par le bilan et la solidité financière du groupe dans une perspective d'investissement de long terme. La crise, la raréfaction des liquidités et le renchérissement des financements ont renforcé leur intérêt. Ces données permettent d'apprécier la qualité des actifs, le taux de couverture des actifs non performants (provisions/créances douteuses) ainsi que la situation de financement et de liquidité. Des données par lignes de métier relatives à ces sujets aideraient à mieux comprendre le bilan dans son ensemble.

S'agissant de la qualité des actifs, le coût du risque que mesurent le montant des provisions pour pertes de crédit et les pertes non provisionnées est une information assez bien diffusée par segments. En revanche, l'encours de créances douteuses par segment est beaucoup plus difficile à obtenir des banques françaises qui en publient généralement le montant consolidé ou seulement le niveau des provisions constituées afférentes.

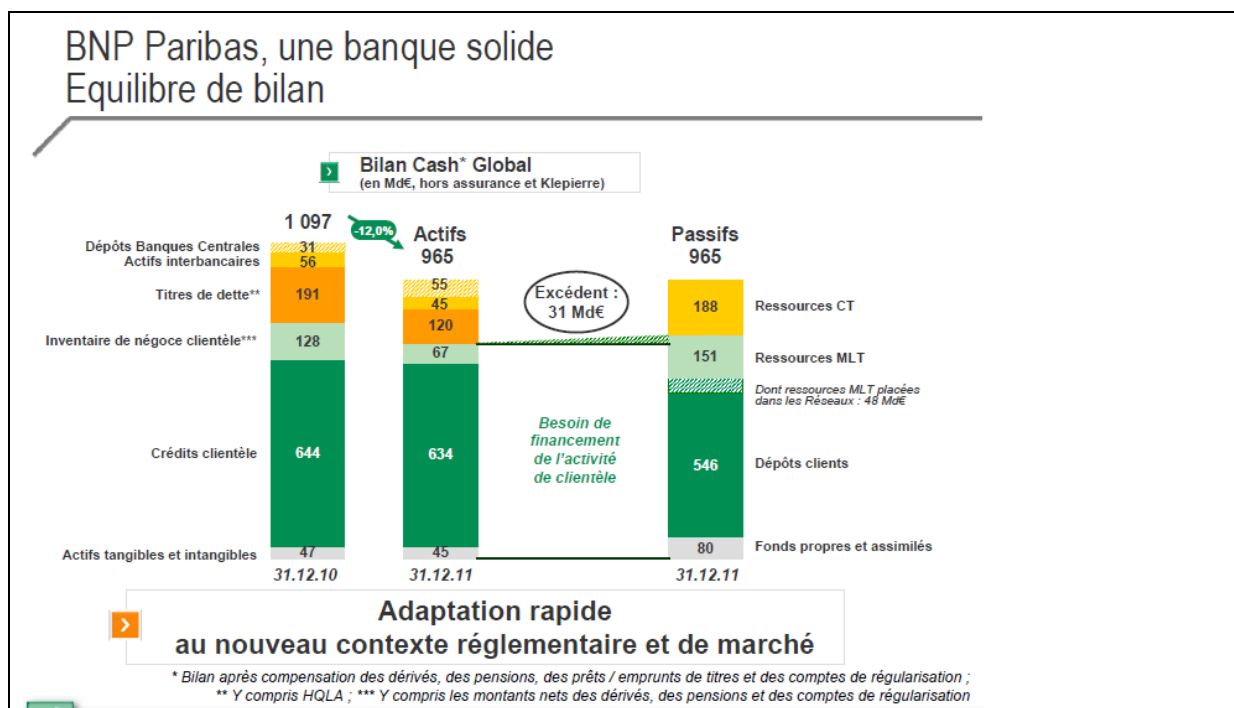
Le document de référence contient davantage d'informations sur les données de bilan mais il est peu exploité par les analystes qui doivent produire des recommandations d'investissement dans des délais très courts (quelques heures après la publication des résultats). Ce document demeure cependant une source privilégiée pour les observateurs qui peuvent se livrer à une analyse approfondie des comptes annuels et y trouver notamment des détails sur la structure de financement et la gestion des risques.

Les analystes crédit ont mis l'accent sur le manque d'information concernant la liquidité et le financement des lignes de métier ainsi que sur des données-clés telles que les encours de crédits et de dépôts qui ne

sont pas systématiquement disponibles par division opérationnelle, les données complémentaires relatives au bilan étant la plupart du temps présentées de manière consolidée. Par exemple, le ratio des prêts sur les dépôts, indicateur de liquidité standard très utilisé dans la profession, ne peut pas être calculé pour toutes les lignes de métier en l'état actuel de l'information publiée.

La situation de liquidité ne peut donc être évaluée qu'au niveau du groupe. Depuis l'été dernier, des efforts ont été réalisés par les banques pour produire des indicateurs de liquidité par lignes de métier mais l'information est encore perfectible dans ce domaine : la durée de l'actif et du passif n'est disponible que sur base annuelle dans le document de référence et l'information n'est pas assez détaillée sur les maturités très courtes (pas d'information sur les maturités à moins de 3 mois par exemple). Il n'est donc pas possible aujourd'hui d'estimer le futur ratio de liquidité LCR (liquidity coverage ratio³) tandis que le calcul du NSFR⁴ est un exercice difficile reposant sur de nombreuses hypothèses.

La direction financière de BNPP a indiqué que le groupe avait récemment mis en place un indicateur d'équilibre entre les emplois et les ressources (Net Funding Balance) au niveau de chacun des métiers afin de gérer la consommation de liquidité des différentes divisions. Mais cette information est destinée à l'usage interne et n'est publiée qu'au niveau du groupe dans les rapports financiers (cf. l'extrait suivant du rapport).



Source : Présentation aux investisseurs (4^{ème} trimestre et année 2011)

Certaines banques européennes font figure de modèle en termes de communication financière et ont été citées à plusieurs reprises par nos interlocuteurs. Paradoxalement, ce sont les banques qui ont été les plus affectées par la crise qui ont été données en exemple, à l'instar de ING ou RBS⁵. La banque néerlandaise diffuse tous les trimestres un bilan très détaillé par lignes de métier et par sous-segments. De même, RBS, depuis que l'État britannique y est l'actionnaire majoritaire, est considérée comme un modèle de communication financière. La présentation trimestrielle aux investisseurs fait l'objet d'un document de plus de 150 pages (sans les annexes) qui fournit une information très détaillée et standardisée sur 7 lignes de métier, portant notamment sur la qualité des actifs. Cette abondance relative d'informations s'explique notamment par le fait que ces établissements sont en restructuration et subissent une forte pression des marchés qui les oblige à être transparents. De même, la banque Santander, qui est scrutée par les marchés compte tenu du contexte macroéconomique espagnol, essaie de satisfaire les investisseurs par une communication financière plus documentée.

³ Liquidity Coverage Ratio = stock d'actifs liquides de bonne qualité/flux nets de cash à moins d'un mois > 100%

⁴ Net Stable Funding Ratio = ressources longues et stables/emplois stables > 100%

⁵ http://www.investors.rbs.com/download/announcements/announcement_23feb2012.pdf

<http://www.ing.com/Our-Company/Investor-relations/Results-Interim-Accounts/Latest-Quarterly-Results.htm>

Les informations par lignes de métiers publiées par ces banques européennes de référence en matière de transparence pourraient inspirer les pratiques des banques françaises en matière de communication sur leurs activités par lignes de métier.

Le groupe a identifié quelques données sectorielles publiées par certaines banques européennes mais généralement non diffusées (du moins de manière systématique sur toutes les lignes de métiers) par les banques françaises.

Compte de résultat	Bilan
Revenus nets d'intérêt	Actifs pondérés
Commissions et autres revenus	Encours de crédit
Marge d'intérêt	Encours de dépôt
Frais de personnel	Loan-to-deposit ratio
	Encours de créances douteuses
	Provisions
	Taux de couverture

Un thème récurrent a dominé les divers entretiens menés par le groupe de travail : celui de la structure de financement et de la situation de liquidité des banques. Cette information par ligne de métier n'est a priori pas publiée par le secteur bancaire français. Citigroup présente la structure de l'actif et du passif de chacune de ses divisions (cf. encadré infra), permettant d'identifier les excédents ou les besoins de financement des différents segments, sans cependant donner d'indication sur la maturité des ressources et des actifs. Cette information permet tout de même d'identifier les différentes sources de financement (dépôts particuliers/entreprises, interbancaire, dettes) et d'analyser la nature plus ou moins stable des financements de chaque division.

Un indicateur plus ambitieux serait une structure de financement par lignes de métier assortie d'un échéancier du passif fonction des différentes maturités (en % du financement total par exemple). Les actifs pourraient être ventilés par maturités (moins de 3 mois, moins d'un an, 1-5ans, supérieur à 5 ans par exemple). Ce type d'information permettrait de connaître les activités les plus consommatrices ou les plus fortes contributrices en matière de liquidité. L'encours des actifs éligibles aux opérations de refinancement par segment pourrait également compléter cette information sur le profil de liquidité des différents métiers.

Le coût de financement des différents métiers serait également un complément intéressant pour éclairer la façon dont les groupes répercutent leurs charges financières et prendre en compte cette dimension dans l'évaluation des performances. Associé à la structure de financement, cet indicateur permettrait de calculer un taux moyen de financement par métier.

L'information sectorielle publiée par les banques américaines

Les entreprises américaines font figure de référence en termes de transparence et de communication financière, ce qu'ont confirmé les analystes que nous avons rencontrés pour le secteur bancaire, citant l'information très riche qu'elles publient sur base trimestrielle.

Les entreprises américaines dont les titres sont négociés sur des marchés et les entreprises au-delà d'une certaine taille de bilan (> 10 millions USD) et d'actionnariat (> 500) sont soumises à l'obligation de publier des *reportings* trimestriel et annuel qu'elles doivent transmettre à l'autorité de régulation des marchés, la Securities Exchange Commission. Ces documents sont connus sous les appellations 10K (rapport annuel), 10Q (rapport trimestriel) et 8K (rapport ad hoc exigé pour un certain nombre d'événements significatifs dans la vie de l'entreprise, prédéfinis par la SEC).

Le rapport 10K est l'équivalent du document de référence annuel en France. La particularité du *reporting* trimestriel (10Q) des sociétés américaines est qu'il contient quasiment la même quantité d'informations que le rapport annuel à la seule différence notable près que les états financiers ne sont pas audités. Ces rapports trimestriels sont volumineux (plusieurs centaines de pages) et contiennent une information très détaillée sur le bilan, le compte de résultat, la gestion des risques, les méthodes de valorisation, la qualité des actifs, etc.

Ces *reportings* sont centralisés par la SEC qui les met à disposition du public via une plateforme commune gérée par elle.

En termes de lignes de métier, les banques américaines sont presque soumises aux mêmes règles que les banques françaises et européennes.

Comme cela a été mentionné en première partie, la norme SFAS 131 *“disclosures about segments of an enterprise and related information”*, en vigueur depuis 1998, est très proche de la norme IFRS8 qui s'en est largement inspirée. L'information sectorielle, basée sur le processus interne de décision, n'est requise que pour les indicateurs fournis au management : *“an operating segment is a component of a business, for which separate financial information is available, that management regularly evaluates in deciding how to allocate resources and assess performance”*. Les informations minimales exigées se limitent au résultat et au total des actifs des segments. Les seuils quantitatifs à partir desquels un segment doit être présenté sont également les mêmes que pour les banques françaises.

En pratique, l'analyse de la communication financière de deux grandes banques américaines⁶ (Bank of America et Citigroup) montre qu'elles publient une information sectorielle sur le compte de résultat comparable à celle qui est publiée par les grandes banques françaises avec toutefois une ventilation supplémentaire pour les revenus : ceux-ci sont décomposés entre revenus nets d'intérêt (net interest income) et autres types de revenus (non interest income).

Elles publient également davantage d'informations sur les revenus par sous-segments : par exemple, Bank of America publie une décomposition des revenus de la BFI entre :

- revenus de trading
 - sur taux, change et matières premières
 - sur actions
- commissions
 - sur activités de conseil
 - sur émissions d'action
 - sur émissions de dette
- revenus de la banque de financement

S'agissant des données de bilan, les deux grandes banques américaines publient tous les trimestres le montant total des actifs, des prêts, des dépôts ainsi que l'allocation des fonds propres économiques pour tous les segments opérationnels (cf. tableau infra).

<u>Global Commercial Banking</u>		<u>Three Months Ended September 30</u>	
<u>(Dollars in millions)</u>	2011	2010	
Net interest income ⁽¹⁾	\$ 1,743	\$ 1,853	
Noninterest income:			
Service charges	563	589	
All other income	227	191	
<u>Total noninterest income</u>	790	780	
Total revenue, net of interest expense	2,533	2,633	
Provision for credit losses	(150)	556	
<u>Noninterest expense</u>	1,018	1,061	
Income before income taxes	1,665	1,016	
<u>Income tax expense ⁽¹⁾</u>	615	372	
<u>Net income</u>	\$ 1,050	\$ 644	
Net interest yield ⁽¹⁾	2.65%	2.61%	
Return on average equity	10.22	5.95	
Return on average economic capital ⁽²⁾	20.78	11.52	
Efficiency ratio ⁽¹⁾	40.19	40.31	
<u>Balance Sheet</u>			
Average			
Total loans and leases	\$ 188,037	\$ 199,320	
Total earning assets	261,422	281,740	
Total assets	299,542	318,404	
Total deposits	173,837	148,605	
Allocated equity	40,726	42,930	
Economic capital ⁽²⁾	20,037	22,223	

Source : 10Q Bank of America, segment BFI

Citigroup présente un bilan détaillé pour chacune de ses divisions permettant de rendre compte du déséquilibre emploi-ressources pour chacune d'entre elles et ainsi de la dynamique de financement intra-groupe.

⁶ Compte-tenu des délais de remise du rapport, l'échantillon a été volontairement restreint. Nous avons choisi deux banques universelles pour des raisons de comparabilité avec les banques françaises.

S'agissant de la qualité des actifs, les deux banques américaines fournissent une information détaillée sur les encours de créances douteuses, les pertes sur crédits et les provisions passées sur leurs différents types de portefeuilles de prêt (particulier/entreprises, immobilier résidentiel, immobilier commercial, cartes de crédit, prêts étudiants...). Le niveau de détail est donc très important mais il s'agit d'une information par produit ou type de clientèle et non par secteur.

En dépit de cette richesse d'information, l'exploitation des données sectorielles des banques américaines se heurte également au problème de comparabilité des périmètres d'activités : les segments tels qu'ils sont présentés sont difficilement comparables. Le groupe Bank of America est organisé autour de 6 pôles dont 3 pour la banque de détail (Deposit, Card services, Consumer real estate services), 2 pour la BFI (Global commercial banking, Global banking and market) et un pour la gestion d'actif (Wealth Investment management). Citigroup distingue 3 grandes lignes de métiers : la banque de détail (Regional Consumer Banking), la BFI (Institutional Client Group) et un troisième pôle hétérogène (Citi holdings) qui rassemble des activités destinées à être cédées, dont notamment la division gestion d'actifs, certaines activités de banque de détail et un portefeuille d'actifs gérés en extinction.

Cet exemple met également en évidence les effets de la dynamique des structures de groupes bancaires, en particulier en période de crise, et les limites inhérentes à l'analyse transversale des lignes de métiers bancaires, quelque soit le territoire considéré.

Limites avancées par les producteurs

Depuis le début de la crise, les banques françaises ont fait preuve de réactivité en accroissant la transparence de leur situation financière et en enrichissant leur communication d'éléments répondant aux préoccupations des marchés. Après s'être concentrée sur les expositions aux produits structurés complexes et aux titres souverains, l'attention des observateurs est aujourd'hui tournée vers le besoin de financement en dollars et le montant d'actifs éligibles aux opérations de politique monétaire. Ainsi, les informations demandées par le marché évoluent vite alors que les producteurs d'information que sont les banques ont besoin d'un temps d'adaptation pour améliorer leur communication financière.

Les représentants des groupes bancaires que le groupe a auditionnés ont invoqué par exemple un problème de maturité des banques quant au suivi d'information sur la liquidité. Cette problématique, relativement nouvelle, suppose la mise en place de nouveaux indicateurs. Ces indicateurs ont été généralisés depuis 2010 chez BNP Paribas et le représentant de cette banque considère qu'un temps d'appropriation est nécessaire avant qu'il soit possible de les diffuser par ligne de métier.

Certaines de ces informations pourraient ne pas être pertinentes. Par exemple, s'agissant de la BFI, les données de bilan sont difficiles à interpréter car elles sont très mouvantes pour ce segment et une photographie instantanée de la situation serait peu significative.

Les producteurs d'information financière ont également fait part de leurs difficultés à publier des informations par ligne de métier sur les encours de créances douteuses et le niveau des provisions en raison de difficultés de réconciliation avec les données du groupe. Le risque serait de diffuser une information fautive.

La diffusion d'indicateurs de coût de financement par ligne de métier se heurte quant à elle à un problème de confidentialité : les taux de cession interne sont un instrument de pilotage interne et leur publication reviendrait à dévoiler la politique commerciale des groupes à leurs concurrents.

Enfin, la contrepartie des avantages que représente en termes de transparence la diffusion d'un important volume d'informations est qu'elle peut être contre-productive en noyant les éléments les plus pertinents au milieu d'une masse d'informations ne présentant pas toujours un grand intérêt du point de vue de l'analyse financière. Par ailleurs, elle fait courir le risque d'engendrer des interprétations erronées de certains utilisateurs pouvant porter préjudice à l'établissement et au secteur en général compte tenu de la vitesse de circulation des rumeurs. La richesse de l'information contenue dans les rapports trimestriels des banques américaines présente ce type d'inconvénients, de même que, selon certains analystes interrogés, les documents de référence annuels très volumineux.

III. Perspectives d'évolution et recommandations

3.1. La volonté au niveau international de l'ensemble des autorités de régulation d'accroître la transparence

Une volonté réaffirmée depuis le début de la crise

La transparence de l'information financière constitue une des conditions de la restauration et de la préservation d'un climat de confiance sur les marchés financiers. Les actions des autorités de régulation dans ce domaine ont été menées depuis 2008 au niveau international mais également au niveau national. Elles connaissent un certain renouvellement avec la problématique des dettes souveraines.

Le Conseil de Stabilité Financière (FSB en anglais) entend poursuivre ses actions pour continuer à œuvrer pour l'amélioration de la qualité et de l'homogénéité de l'information financière

Le FSB a publié en avril 2008 un rapport appelant les institutions financières à renforcer leur communication sur leurs expositions aux produits structurés de crédit – dont les CDO – et aux véhicules de titrisation, accompagné de bonnes pratiques en termes de contenu et de présentation des informations sur lesquelles les communications des institutions étaient appelées à s'aligner⁷. En France, ces bonnes pratiques ont donné lieu à la publication de grilles indicatives d'informations financières établies conjointement par la profession bancaire et les régulateurs (ACP et AMF). Les banques ont été invitées à les utiliser pour leur communication financière dès le 30 juin 2008. Ces grilles ont récemment été allégées compte tenu de la réduction des expositions des banques françaises à ces actifs dits sensibles.

Constatant dans son rapport de suivi publié en mars 2011⁸, que l'information pourrait encore être améliorée dans certains domaines et alors que les risques auxquels font face les établissements ont fortement évolué depuis 2008, le FSB entend mener des actions à l'avenir pour adapter les informations publiées aux risques, et recommande le développement conjoint par les acteurs publics et privés de bonnes pratiques concernant notamment les prêts restructurés, les expositions souveraines et la liquidité.

L'Autorité bancaire européenne (EBA en anglais)⁹ met quant à elle l'accent sur la notion de respect des exigences de publication d'informations comptables et prudentielles

L'EBA et son prédécesseur le Comité des Superviseurs Bancaires Européens (CEBS en anglais) ont publié dès 2008 des rapports sur la qualité de l'information financière (états financiers) et prudentielle (Pilier 3 de la *Capital Requirement Directive_CRD*) publiée par les établissements de crédit européens. L'exercice, conduit de manière annuelle, s'est resserré sur les informations prudentielles à partir de 2010. Le prochain rapport sera publié en octobre 2012.

Le rapport publié par l'EBA en octobre 2011 fait ressortir les points suivants:

- sur un échantillon de 20 banques dont 3 grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Société Générale), la totalité ont fait l'effort d'améliorer leurs publications et de transmettre leur profil de risque à tous les acteurs du marché même si des marges de progression subsistent pour un nombre réduit d'établissements ;
- des efforts sont à fournir sur les corrélations entre les normes IFRS et les exigences du Pilier 3 pour communiquer aux marchés une information complète et claire sur leur profil de risque ; à ce titre, l'EBA recommande de réduire le délai entre la publication du rapport Pilier 3 et celle des états financiers ;
- les marges de progression identifiées concernent notamment la composition détaillée des fonds propres, la description du lien entre les pratiques de rémunération et le cadre général de gestion des

⁷ FSF *Enhancing Market and Institutional Resilience* <http://www.financialstabilityboard.org/publications/r_0804.pdf>

⁸ FSB Thematic Review on Risk Disclosure Practices <...>

⁹ Source: Follow-up review of banks' transparency in their 2010 Pillar 3 reports
[http://www.eba.europa.eu/cebs/media/Publications/Other%20Publications/Others/2011/EBA-BS-2011-132-\(Follow-up-review-of-banks--transparency-in-their-2010-Pillar-3-reports\)---FINAL.pdf](http://www.eba.europa.eu/cebs/media/Publications/Other%20Publications/Others/2011/EBA-BS-2011-132-(Follow-up-review-of-banks--transparency-in-their-2010-Pillar-3-reports)---FINAL.pdf)

risques, ou encore, les exigences spécifiques de la CRD sur le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Sur ce dernier point, il s'agit donc de fournir des informations détaillées par portefeuille de crédit qui peuvent se recouper avec les lignes de métier bancaire (principalement pour le portefeuille banque de détail). En revanche il ne s'agit pas de fournir des informations plus sectorielles et comptables sur les lignes de métier bancaires.

C'est la raison pour laquelle l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) se base sur les seuls documents de référence pour publier des informations sur les trois grands métiers et non sur des données prudentielles.

L'EBA a par ailleurs publié en avril 2010 un ensemble de recommandations sur les informations financières à fournir par les établissements en période de crise. Ces recommandations comprennent des principes généraux sous-tendant une bonne communication et un certain nombre de suggestions en matière de contenu et de présentation de l'information financière (information à jour, complète y compris sur les impacts d'une crise sur leurs activités, centrée sur les zones de risques, comparable dans le temps et avec d'autres institutions).

A l'occasion des stress test de l'EBA menés en juillet 2011 et lors de l'exercice de novembre-décembre 2011, les établissements ont publié des informations très détaillées sur leur capital, leurs revenus, ainsi que leurs expositions bancaires et souveraines dans les différents pays européens. Ces informations¹⁰ permettent de comprendre la manière dont le stress a affecté les établissements et ont pour objectif de permettre aux observateurs de disposer des éléments facilitant leur analyse ou mise à jour jugée nécessaire compte tenu de l'évolution de l'environnement économique et des risques. Ces informations ne donnaient pas une vision détaillée par lignes de métiers bancaires, mais par type de portefeuille (bancaire et de négociation).

La Securities and Exchange Commission (SEC) a recommandé en janvier 2012 une plus grande clarté dans la publication des expositions souveraines sur la zone euro¹¹

En janvier 2012, la SEC constate l'insuffisante homogénéité dans le contenu et la présentation des informations publiées par les entités qu'elle supervise (y compris les institutions étrangères qui émettent des titres sur les marchés américains) concernant la nature et le montant de leurs expositions aux pays de la zone euro.

En 2011 les rapports périodiques des institutions financières donnaient en effet les informations suivantes :

- le montant de l'exposition totale par pays ;
- l'exposition agrégée pour la dette souveraine, les « corporate », et les prêts aux particuliers pour chaque pays identifié ou une exposition ;
- le montant des expositions brutes et nettes ;
- l'effet des CDS basés sur la valeur notionnelle de marché ou sur la juste valeur de marché.

La SEC a dès lors recommandé de publier pour chaque pays connaissant actuellement des difficultés économiques, budgétaires et/ou politiques significatives les informations quantitatives suivantes, accompagnées d'informations qualitatives,

- l'exposition souveraine brute, par type de détenteurs (en distinguant institutions financières et autres agents non financiers) ;
- une information quantitative décrivant la couverture des expositions brutes ;
- les informations sur les circonstances pour lesquelles les pertes ne seraient pas couvertes par les mécanismes de protection de crédit.

Il ne s'agit pour l'instant que d'une recommandation américaine sans force obligatoire mais qui devrait conduire à homogénéiser quelque peu la communication financière des banques supervisées par la SEC.

L'AMF¹² a privilégié le renforcement de l'information sur les secteurs sensibles (zone géographique ou secteurs opérationnels) et sur les facteurs de risque

¹⁰ accessibles par établissement.

¹¹ Source : European Sovereign Debt Exposures

<http://www.sec.gov/divisions/corpfin/guidance/cfguidance-topic4.htm>

Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

Afin de fournir au marché une information pertinente, l'AMF a recommandé aux sociétés cotées de détailler dans leur communication financière, notamment à l'occasion de la publication des résultats, la présentation de leurs activités, leur performance et leurs perspectives dans les zones géographiques et les sous-secteurs opérationnels sensibles ou se trouvant dans des situations très différenciées. Des recommandations en ce sens ont ainsi été prises en 1998 (crises asiatiques et russe) et depuis 2008.

Ces compléments d'information doivent permettre de mesurer les risques ou opportunités associés à certains pays ou sous-secteurs que l'émetteur juge significatifs. L'AMF recommande notamment de prendre en compte le contexte politique, économique et social de nature à affecter la performance et les perspectives d'activité, afin d'adapter la communication financière.

Ces principes peuvent conduire par exemple, selon les cas, à :

- individualiser certains pays d'Europe ;
- présenter distinctement les activités ou les zones géographiques porteuses de perspectives de croissance contrastées (par exemple certains pays au sein de la zone Asie) ;
- fournir une information adéquate pour les pays concernés par une instabilité politique forte.

Il est à noter que l'AMF recommande que les informations fournies par pays ou par sous-secteurs opérationnels soient cohérentes avec les agrégats des secteurs opérationnels présentés dans les états financiers. Ce qui signifie que les informations ne seront pas forcément comparables d'un établissement à l'autre puisque le but est d'obtenir une plus grande lisibilité et non une plus grande comparabilité.

Ces informations peuvent également être complétées si nécessaire d'agrégats spécifiques pertinents au regard de la problématique particulière du pays ou sous-secteur.

Présentation de facteurs de risque spécifiques dans les documents de référence

L'AMF recommande que les sociétés cotées intègrent dans leur document de référence une ou des sections consacrées aux facteurs de risque appropriés dès lors que les hypothèses clés et la sensibilité de celles-ci retenues dans l'arrêté des comptes sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur la situation financière et les perspectives.

Ce(s) sections sur le(s) facteur(s) de risque synthétiseront les éléments chiffrés issus des états financiers en reprenant certains d'entre eux et fourniront une explication claire et compréhensible du risque identifié.

Cette information sur le(s) facteur(s) de risque semble nécessaire notamment dans les cas suivants :

- lorsque la valeur recouvrable des "goodwills" et autres actifs incorporels est proche de la valeur nette comptable ;
- lorsque les hypothèses retenues, en vue de déterminer la valeur recouvrable dans le cadre des tests de dépréciation ou le niveau d'impôts différés actifs comptabilisés, sont très sensibles ou reflètent une tendance qui peut sembler contradictoire avec les performances passées ;
- lorsque des pertes significatives ont été enregistrées sur l'exercice traduisant des difficultés opérationnelles ou des difficultés d'évaluation et de visibilité sur le plan de développement.

Cette recommandation vise à rendre davantage lisibles et accessibles les informations les plus importantes en termes de risques présentées dans les états financiers. Mais là encore, cette demande de plus de transparence n'obéit pas à une approche par ligne de métiers.

3.2. Publication par l'ACP d'informations sur les 3 grands métiers

Le rapport annuel de l'ACP sur les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance¹³ contient des informations sur l'évolution des soldes intermédiaires de gestion des grandes banques françaises par ligne de métier de manière agrégée.

L'analyse porte sur un échantillon représentant aux alentours de 95% du secteur bancaire national.

¹²Source : Recommandation AMF n° 2011-18 sur certains éléments de communication financière notamment dans le cadre de la présentation au marché des résultats http://www.amf-france.org/documents/general/10261_1.pdf

¹³ « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance », 2010, ACP (p.14-17)

L'étude porte sur le compte de résultat consolidé et les principaux soldes intermédiaires de gestion par ligne de métier agrégés : PNB, frais de gestion, coefficient net d'exploitation, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation total (y compris non bancaire), coût du risque, résultat net.

Trois grandes lignes de métiers sont répertoriées : la banque de financement et d'investissement (BFI), la banque de détail et la gestion d'actifs. Un découpage plus fin est opéré en interne par l'ACP pour la BFI (Banque de financement/banque d'investissement) et pour la banque de détail (France/étranger/financements spécialisés) mais ce découpage plus fin n'est aujourd'hui pas publié.

Ces éléments sont obtenus à partir du dépouillement des documents de référence en retraitant les données par application des soldes intermédiaires de gestion de l'ACP. Ces retraitements très détaillés, sur la base d'une analyse au cas par cas, d'une connaissance fine des établissements et d'une lecture critique des rapports, ont pour objectif d'assurer une plus grande comparabilité entre les établissements. Il est à noter que la composition des différentes lignes pouvant changer d'une année sur l'autre, les retraitements rétroactifs sont fréquents.

Néanmoins, cet effort d'homogénéisation ne corrige pas les différences résultant des multiples conventions internes spécifiques à chaque groupe. En effet, ces derniers tarifient les prestations croisées entre centres de coût et de profit, celles-ci pouvant exercer une influence forte sur l'allocation des revenus et des charges entre les différentes activités

Par ailleurs, il convient dans le cadre de cette publication de veiller au respect du secret statistique et notamment à ce que les situations individuelles ne puissent malencontreusement transparaître au sein d'une publication trop fine ou granulaire.

3.3. Recommandations du groupe de travail

A l'attention des pouvoirs publics

Recommandation n°1 : détailler davantage l'information agrégée par ligne de métier publiée

Nonobstant toutes les limites de comparabilité évoquées dans le rapport, les agrégats publiés par l'ACP sont construits en s'efforçant de leur conférer un maximum de cohérence grâce à un travail rigoureux de retraitement des données et à sa connaissance fine des établissements. Seuls sont publiés les indicateurs de PNB et de coût du risque pour des raisons éditoriales alors que d'autres indicateurs que publient les banques sont disponibles.

Afin de tirer le meilleur parti du travail d'expertise réalisé par l'ACP, tout en veillant au respect des contraintes précédemment listées, **le groupe de travail lui recommande de faire figurer dans son rapport annuel ou dans une publication ad hoc, une information agrégée sur les soldes intermédiaires de gestion par ligne de métier offrant une plus grande granularité et segmentant plus finement les lignes de métiers en distinguant par exemple la banque de financement de la banque d'investissement au sein de la BFI, et dans la banque de détail, en distinguant les lignes France, Etranger et Financements Spécialisés. Il recommande également d'étudier la possibilité d'assortir les données agrégées d'indicateurs de dispersion.**

Recommandation n°2 : étudier la possibilité d'établir un compte d'activité de la banque de détail en France

Actuellement, la méthodologie d'élaboration des comptes nationaux du secteur bancaire est fondée, pour les statistiques par branche d'activité, sur la nomenclature des sociétés financières (S12) et sur celle des activités des établissements financiers (NAF rév.2, section K, division 64). Or, ces nomenclatures n'organisent pas de découpage sectoriel des activités financières par ligne de métier. La nomenclature des sociétés financières ventile les différentes catégories d'établissement selon leur type d'agrément (établissements de crédit et assimilés, institutions financières diverses qui comprend les entreprises d'investissement notamment, auxiliaires financiers qui incluent les sociétés de gestion agréées par l'AMF,...). La division 64K de la NAF distingue quant à elle différents types d'activités (intermédiation monétaire, crédit-bail, autre distribution de crédit, autres services financiers...) qui ne sont pas segmentées à un niveau très fin et ne comportent pas non plus de ventilation par ligne de métier. Le projet de modifier cette nomenclature, qui a récemment fait l'objet de discussions au niveau international, ne pourrait de toute façon se concrétiser qu'à long terme.

Établir un compte national pour chaque ligne de métier supposerait qu'il y ait adéquation entre chaque métier et un périmètre juridique correspondant, par exemple au sein de filiales de groupes et que ces filiales exercent un métier unique. Or ces unités exercent dans la plupart des cas certaines activités transverses et les lignes d'activités ne se recoupent pas avec les structures juridiques.

Par ailleurs, produire des statistiques nationales par lignes de métiers se heurterait au fait que le reporting sectoriel consolidé publié par les banques inclut également l'activité des filiales étrangères et qu'il est en outre impossible, à partir des documents de référence, d'isoler l'activité exercée sur le territoire national par les métiers de la BFI et de la gestion d'actifs. Un tel découpage géographique aurait d'ailleurs peu de pertinence, ces activités s'exerçant le plus souvent au niveau international.

Seule la banque de détail, dont la domiciliation des opérations est plus clairement définie du fait qu'il s'agit d'une activité de proximité, distingue ses activités par secteur géographique d'implantation, ce qui pourrait ouvrir la voie, sous réserve d'un examen plus approfondi au regard de l'information disponible, à l'établissement d'un compte d'activité pour cette ligne de métier.

Le groupe de travail recommande donc qu'une réflexion soit menée par la Banque de France et l'Insee sur la possibilité de construire un compte d'activité de la banque de détail en France.

A l'attention des banques

Les banques françaises ont engagé un important effort de transparence et enrichi l'information mise à disposition des analystes depuis quelques années, stimulées dans cette voie par les recommandations des autorités et la pression des marchés financiers. Néanmoins, cette information n'est pas toujours assortie d'une dimension sectorielle suffisante alors que les attentes des utilisateurs sont fortes dans ce domaine. Le groupe de travail a identifié un certain nombre d'indicateurs jugés pertinents par les utilisateurs de comptes qu'il a interviewés et qu'il propose d'ajouter à l'information financière diffusée par les banques sur leurs lignes de métiers.

Recommandation n°3 : développer l'information de bilan relative aux lignes de métier

Les entretiens menés par le groupe de travail ont fait ressortir le besoin de disposer d'une information plus riche sur la liquidité et le financement des différentes divisions opérationnelles, dans un contexte de raréfaction des liquidités et de renchérissement des financements, et de données plus détaillées sur la qualité des actifs et les politiques de couverture au regard de la dégradation de la conjoncture économique.

3.1. En vertu des meilleures pratiques remarquées au niveau européen qui existent en termes de communication financière par ligne de métier, le groupe de travail recommande que les banques françaises diffusent davantage d'information bilancielle sur leurs lignes de métiers et notamment de publier¹⁴ leurs encours de crédits, de dépôts et de créances douteuses, le taux de couverture de ces créances (provisions/créances douteuses) et leurs encours d'actifs pondérés par les risques.

3.2.. Ainsi, afin de renforcer la transparence sur le financement et la liquidité, le groupe de travail recommande que soient développés et publiés certains indicateurs pertinents au niveau des lignes de métiers relatifs aux aspects suivants : structure de financement de chaque métier (échancier du passif par maturités en % du financement total), coût de financement et liquidité (duration des actifs par fourchette de maturités, montant des actifs éligibles aux opérations de politique monétaire).

Recommandation n°4 : Améliorer le détail des revenus au sein du compte de résultat

Les informations sur le compte de résultat par lignes de métiers apparaissent dans l'ensemble satisfaisantes mais les informations sur les revenus sont jugées insuffisamment détaillées, notamment au regard des standards de publication des grandes banques européennes et américaines. La banque de détail est la seule ligne de métier pour laquelle sont généralement distingués intérêts et commissions.

Le groupe de travail recommande aux banques de détailler l'information fournie sur leurs revenus en décomposant leur PNB entre intérêts et commissions et autres types de revenus le cas échéant pour chacune de leurs lignes de métiers.

Recommandation n°5 : fournir davantage d'information sur les sous-segments

¹⁴ Liste indicative de données que certaines banques ne publient pas ou qu'elles ne publient pas systématiquement.

Les grandes banques françaises publient dans leur document de référence une méthodologie détaillée de la façon dont elles segmentent leur activité par ligne de métier et de la composition de chacun des segments qui les composent. Toutefois, les données correspondantes comportent un détail beaucoup moins fin. Or un chiffrage des activités des différents segments, qui peuvent avoir des profils de risque et de rendement très différents (par exemple, le financement de projet et les activités de marché au sein de la BFI), serait fort utile aux analystes.

Le groupe de travail recommande aux banques de publier davantage d'information chiffrée sur les sous-segments de leurs lignes de métier

IV. ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Mandat du groupe de travail

Annexe 2 : Composition du groupe de travail

Annexe 3 : Éléments de réflexion sur la confection d'un compte d'activité pour la banque de détail en France

Annexe 4 : Compte-rendu des entretiens

- **Philippe BUI** (**Autorité des Normes Comptables**, Responsable de la recherche)
- **Thibault NARDIN** (**Morgan Stanley**, Analyste bancaire actions)
- **Jean-Paul CAUDAL** (**Fédération Bancaire Française**, Responsable de la supervision et des normes comptables)
- **Marie-Dominique KERSUZAN** et **Laetitia MENEAU** (**ACP Banque de France**, Direction des études)
- **Nick HILL** (**Moody's**, Analyste bancaire)
- **Gilles POUZIN** (Journaliste **Le Revenu**, Secrétaire Général CFTC)

Ont également été auditionnés **Mathieu LORIFERNE** (**Pimco**, Analyste bancaire crédit) et **Jean-Gil SABY** et **Véronique COTTEN** (**BNP Paribas**, Direction financière, *Strategic Management Control*).

Annexe 1 : Mandat du groupe de travail

Mandat du Groupe technique sur les statistiques bancaires par « lignes de métiers »

En conclusion de ses travaux, le Groupe de Travail sur les « Statistiques des Groupes financiers », présidé par Gilles de Margerie, avait recommandé que se poursuivent les réflexions pour parvenir à une meilleure appréhension des diverses branches d'activité ou « lignes de métiers » de ces Groupes. Il était en effet apparu que la statistique publique, contrainte par la partition induite par le dispositif réglementaire (banques, assurance, marchés), ne permettait pas actuellement de répondre pleinement à un besoin d'informations à un niveau fin. D'autre part les informations publiées par les Groupes reposent sur des décompositions par activités hétérogènes. Au demeurant, ces publications ne concernent que les groupes cotés, ce qui restreint le champ d'information, même s'il convient d'observer que l'activité des principaux groupes bancaires français représente une part nettement prédominante de celle de l'ensemble des établissements de crédit et peut donc constituer une base statistique intéressante.

Le Groupe de Travail a considéré que cette imperfection pouvait poser problème dans la mesure où elle empêchait de mesurer les performances de ces activités prises séparément. Le groupe de travail prend acte des responsabilités particulières de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel, qui lui ont été confiées par la législation européenne et française, dans le domaine de la stabilité financière comme de la surveillance prudentielle. Cela étant, il souhaite qu'à des fins d'analyse statistique, soit entreprise une analyse pouvant tout d'abord conduire à une typologie/définition des différents métiers qui soit applicable à l'ensemble des acteurs et une exploration, tenant compte des contraintes de secret professionnel que le législateur a prévues en la matière, des données dont disposent l'INSEE et la Banque de France ainsi que celles publiées par les groupes, en collaboration avec des représentants des organismes professionnels.

Pour faire suite à ces recommandations, la Commission « Système financier et financement de l'économie » a décidé de constituer un Groupe Technique dont les objectifs seront de :

- proposer une définition des activités (ou lignes de métiers) des groupes financiers et mixtes pour lesquelles il serait utile et envisageable de construire des statistiques homogènes, en examinant s'il sera possible, en pratique, d'ignorer les particularités en termes d'organisation et de reporting des établissements ou groupes concernés ou bien d'en tenir compte au moins partiellement afin de rendre la collecte de données praticable sans délais ou coûts excessifs. Il s'agira aussi d'apprécier jusqu'à quel niveau il serait souhaitable de décomposer l'activité d'une entité pour en obtenir une analyse cohérente.
- réfléchir à la problématique des données sur base consolidée (groupes bancaires) versus sur base sociale (établissements de crédit), en recherchant, le cas échéant par ligne de métier, les solutions les plus pertinentes au regard de l'objectif recherché et celles dont la mise en œuvre est la plus aisée afin d'aboutir à des résultats dans des délais acceptables,
- proposer une liste des informations souhaitées pour chaque activité afin que celles-ci puissent être analysées séparément. La nature des informations demandées sera déterminée par le groupe de travail en tenant compte des objectifs recherchés comme des contraintes d'ordre juridique qui pourront en limiter la disponibilité ; seront notamment recherchés des éléments d'appréciation sur la rentabilité et les risques par lignes de métiers.
- identifier les sources qui pourraient être mobilisées pour tenter de répondre aux objectifs retenus. Et dans la mesure où ces sources se révéleraient trop insuffisantes, explorer les possibilités de collecte d'informations complémentaires.
- définir quel serait le niveau nécessaire d'agrégation entre groupes des statistiques susceptibles d'être obtenues pour respecter les contraintes de confidentialité. On se demandera si ces statistiques doivent rester à un niveau macroéconomique ou si l'on peut envisager, par exemple, leur partition en groupes homogènes d'établissements et lesquels; ou encore s'il est possible de construire des indicateurs de dispersion de ces informations entre établissements.

Parce que la définition des activités des banques finalement retenue sera susceptible de s'éloigner de la nomenclature d'activité actuellement en vigueur (division 64 de la NAF rév.2 -activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraites-), les travaux du groupe de travail pourraient également aboutir à la proposition d'une nomenclature d'activité plus adaptée. Cette nomenclature pourrait être présentée au niveau international.

Composition et fonctionnement du Groupe Technique

Le Groupe Technique serait composé, sous réserve naturellement de leur accord, de représentants de l'Insee, de la Banque de France, des autorités prudentielles, ainsi que des associations professionnelles qui souhaitent participer à ses travaux. Le groupe consultera, à sa convenance, les personnes qui pourraient l'aider à préciser sa démarche ou des sources d'informations pertinentes. Notamment des analystes financiers ou chercheurs qui disposent d'une expertise sur ce domaine, et des représentants des associations de salariés.

Calendrier

Le Groupe Technique débutera ses travaux en septembre 2011. Il présentera un projet de rapport à la Commission compétente du Cnis lors de sa réunion prévue au printemps 2012.

Annexe 2 : Composition du groupe de travail

Président du groupe de travail :

Alain DUCHATEAU (Banque de France)

Rapporteurs du groupe de travail :

Daniel GABRIELLI (Banque de France)

Émilie CRETE (Banque de France)

Autres membres du groupe de travail :

Henry CHEYNEL (FBF)

Marie-Dominique KERSUZAN (ACP-Banque de France)

Geoffrey LEFEBVRE (Insee)

Jean-Paul POLLIN (Université d'Orléans)

Annexe 3 : Confection d'un compte d'activité pour la banque de détail en France

G. Lefebvre - Insee DCN

La Comptabilité Nationale (CN) exploite à ce jour l'ensemble des données fournies par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) sur le secteur bancaire et publie à un niveau agrégé de telle sorte que l'analyse économique reste pertinente et ne soit pas soumise à des hypothèses et/ou conventions. Les données fournies par l'ACP permettent une comptabilité exhaustive du champ des établissements de crédits.

Le Cnis souhaite enrichir les données actuellement disponibles sur ce secteur et propose à ce titre d'établir un compte satellite de la banque de détail. Cependant le format des comptes satellites tel qu'il est conçu par les comptes nationaux n'apparaît pas adapté aux objectifs de ce groupe de travail. Les comptes satellites ont été créés afin de remplir différentes missions:

- Mettre en évidence des transferts non-apparents dans le cadre central (financement de la santé, du logement) ;
- Isoler dans les comptes des activités transversales à l'économie (tourisme) ;
- Pousser plus loin l'analyse d'un secteur par l'utilisation d'indicateurs supplémentaires (analyse des grandeurs physiques dans les comptes de la santé) ;
- Élargir certains concepts du cadre central (prise en compte de l'environnement).

Si la présentation de statistiques sur la banque de détail ne correspond pas à ces missions, elle s'adapte en revanche à un format plus simple qui est celui des comptes d'activité.

Ces comptes d'activité, dont l'agriculture est un exemple, effectuent un zoom sur une sous-composante d'un élément du cadre central. La publication d'un compte complet ou partiel de la banque de détail sous ce format semble envisageable, sous réserve de la disponibilité des données.

Pour autant, un compte d'activité de la banque de détail ne fournirait qu'un éclairage partiel sur les banques, en faisant l'impasse sur les autres activités bancaires dont le rôle dans le déclenchement de la crise de 2008-2009 est, à tort ou à raison, souvent invoqué dans le débat public.

1. Qu'est-ce qu'un compte satellite ?

Le cadre central tel qu'il est décrit dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN 1993) propose une présentation cohérente et complète de l'activité économique d'un pays. D'une part, le Tableau des Entrées-Sorties (TES) retrace l'ensemble des circuits de production et de consommation de l'ensemble des biens et services. D'autre part, le Tableau Économique d'Ensemble décompose l'économie nationale en grands secteurs institutionnels et décrit la distribution du revenu entre ces ensembles ainsi que les variations de patrimoine.

Ce cadre permet de retracer les relations entre agents économiques et garantit la comparaison entre pays des grands agrégats tels que le Produit Intérieur Brut (PIB), mais il garantit surtout la fiabilité des données au travers d'un certain nombre de contraintes macroéconomiques. Si certaines de ces règles, telle que l'égalité emplois-ressources, relèvent de principes fondamentaux, d'autres relèvent de conventions adoptées pour le cadre central. C'est pourquoi « les concepteurs du Système ne prétendent pas [...] que ses catégories et concepts sont toujours les seuls qui conviennent. »¹⁵. Pour cette raison, le SCN prévoit la possibilité d'établir des comptes ou systèmes satellites de manière à proposer un éclairage alternatif au cadre central. Selon le SCN, ces comptes ont pour objectifs :

- (a) de fournir une information supplémentaire sur des questions d'intérêt social particulier, qui sont de nature fonctionnelle ou intersectorielle ;
- (b) d'utiliser, quand il est nécessaire d'ajouter des dimensions nouvelles au cadre conceptuel des comptes nationaux, des concepts complémentaires ou alternatifs, ce qui comprend l'emploi de nomenclatures et d'un cadre comptable complémentaires ou alternatifs ;
- (c) d'élargir la couverture des coûts et des avantages des activités humaines ;
- (d) d'approfondir l'analyse des données au moyen d'indicateurs et d'agrégats adéquats ;

¹⁵ SCN 1993 §21.4

(e) de relier les sources de données physiques au système de comptabilité monétaire.

Le SCN propose deux modèles de comptes satellites qui rassemblent à eux deux ces grands principes.

Le modèle à orientation fonctionnelle

Ce type de compte est cohérent avec le cadre central sur le plan des concepts (production, consommation, investissement, etc.) mais s'en s'écarte du point de vue de la nomenclature, du champ. Il permet notamment de redécouper l'économie et de mettre ainsi en lumière des activités (on parle également de fonctions) qui n'apparaissent pas explicitement dans le cadre central.

Le compte satellite du tourisme en est un exemple. De nombreux secteurs d'activité tels que l'hôtellerie ou la restauration participent au tourisme sans que cela soit leur activité première. Le tourisme est en effet une fonction transversale à l'ensemble de l'économie qui n'apparaît donc pas explicitement dans le cadre central.

Une fonction transversale à l'économie qui ne peut apparaître dans le cadre central sans le surcharger, peut donc être présentée de manière plus pertinente sous forme de compte satellite. Le logement, la culture, l'éducation, l'environnement sont autant d'exemples de fonctions bénéficiant de cette présentation. On notera que certains de ces comptes sont encadrés par des documents de référence internationaux¹⁶.

Par ailleurs, ces comptes ont souvent pour objectif de mesurer l'effort consenti par l'économie nationale sur un domaine qui n'apparaît pas explicitement dans le cadre central (quelle est la part du PIB consacré à la santé ou l'éducation?).

Les comptes satellites permettent également d'associer données monétaires de la CN et données physiques. Le compte de la santé met en perspective les dépenses de santé et certains indicateurs absents en CN (nombre de consultations, de lits d'hôpital,...).

Les comptes satellites de deuxième type

Alors que le premier type de comptes satellites reprend les grands concepts de la CN, le second substitue un ou plusieurs concepts à ceux du cadre central. On pourra ainsi redéfinir la frontière de production, celui d'actif ou de d'investissement.

Ce type de compte s'éloigne donc d'avantage du cadre central est susceptible de prêter à controverse. Le SCN ne formule pas de « recommandations formalisées » pour laisser d'avantage de libertés sur ce type de compte. Cependant, il présente l'exemple le plus abouti de ce type de compte, à savoir la comptabilité intégrée de l'économie et de l'environnement.

Afin de pallier l'absence de prise en compte des effets de l'activité humaine sur l'environnement dans le cadre central, le compte de l'environnement élargit un certains nombres de concepts du cadre central. Dans les comptes de patrimoine par exemple, certaines ressources naturelles sont considérées comme des actifs, qui peuvent être réévalués suite à leur exploitation, leur dégradation ou leur mise en valeur par les activités humaines. Dans les comptes non-financiers, les externalités négatives ou positives viennent corriger les résultats d'exploitation (et donc les soldes comptables). De cette manière, le nouveau compte présente des soldes (valeur ajoutée, épargne,...) corrigés des effets environnementaux mais comparables dans un certain sens à ceux du cadre central.

Ce type de compte satellite est naturellement plus ouvert que les comptes à orientation fonctionnelle mais les concepts mis en œuvre se doivent de garder une cohérence. Les changements conceptuels introduits doivent rester mesurés et permettre une mise en parallèle du compte satellite et du cadre central.

2. Le compte de la banque de détail pourrait être envisagé sous la forme d'un compte d'activité

a/ Contrairement au tourisme, par exemple, qui est une activité dispersée sur plusieurs catégories de la nomenclature, les services financiers rendus par la banque de détail sont clairement identifiés en tant que services financiers ou d'auxiliaires financiers et font l'objet d'un équilibre ressources-emplois.

¹⁶ Dans le cas du tourisme : Tourism Satellite Account: Recommended Methodological Framework (TSA:RMF 2008)

b/ Le compte satellite du logement permet de présenter les nombreux services connexes à cette activité (équipement du logement, gardiennage, ..). Cette présentation ne se justifie pas pour la banque de détail qui en est dépourvue.

c/ La banque de détail ne fait pas non plus l'objet de transferts entre secteurs institutionnels à l'image de ceux observés entre les administrations publiques et les ménages dans le domaine de la santé.

Pour ces raisons, la forme d'un compte satellite n'apparaît pas adaptée dans ce cas. Néanmoins, il est envisageable de publier un compte « d'activité » comme c'est le cas pour les comptes de l'agriculture ou des transports. Ces comptes proposent un niveau de détail supplémentaire par rapport au cadre central tout en restant en cohérence complète avec le ce dernier (nomenclature et concepts cohérents).

La construction d'un compte d'activité de la banque de détail semble atteignable et les données nécessaires ont été correctement recensées par le groupe de travail (à savoir, commissions, salaire, FBCF, etc - cf. Annexe 2). Certaines de ces données, absentes du reporting actuel, devront être calculées. Il faudra alors veiller à la pertinence du compte sur le plan économique de telle manière qu'il retrace correctement le processus de production. Les données retenues devront reposer sur un partage de l'activité des groupes fidèle à la réalité, et non sur un partage conventionnel effectué sur la base de la contribution de chacune des activités au PNB par exemple.

Dans la mesure du possible, la production de service par la banque de détail devra être ventilée si possible par secteur consommateur afin de reconstituer un équilibre emplois-ressources de la production de la banque de détail¹⁷.

Une publication des comptes de la banque de détail pourrait également reprendre certaines données « physiques » (nombre de transactions, de chèquiers, ...) qui viendraient ainsi compléter la dimensions purement monétaire des comptes (le département des CN ne dispose pas à l'heure actuelle de ces données).

3. Contenu actuel des publications de statistiques bancaires dans les comptes nationaux

A ce jour, l'Insee ne publie que des données sur le secteur des banques dans son ensemble (secteur institutionnel S.12A). Les banques de détail qui forment une sous-composante de ce secteur n'apparaissent pas dans les publications actuelles et toute les données nécessaires à une publication sur ce champ restreint ne sont pas aujourd'hui disponibles.

A titre d'exemple, nous présentons ici l'ensemble des données de comptabilité nationale publiées par l'Insee sur le secteur financier.

4.1.1. Dans le Tableau des Entrées-Sorties (TES)

Le niveau A88 de la nomenclature d'activités et de produits actuellement en vigueur (NAF rév. 2) correspond au niveau de détails le plus fin publié par les CN. Les activités financières et d'assurance (A38.KZ) y sont divisées en trois items :

- A88.64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite ;
- A88.65 : Assurance ;
- A88.66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

Les tableaux existant permettent de reconstituer partiellement les équilibres emplois-ressources des services financiers (cf. Annexes) au niveau A88. Par ailleurs, la consommation finale des ménages est publiée à un niveau plus fin. On trouve ainsi le détail de la consommation finale des ménages en produits financiers, en particulier la consommation de services financiers facturés (GK64H) correspondant aux commissions, agios et autres frais facturés par les banques aux ménages.

Il est à noter que le partage Consommation Intermédiaire – Consommation finale des services facturés est établi sur la base d'une estimation datant de 2003. L'absence d'information sur la consommation des produits financiers par secteur contrepartie empêche la mise à jour de cette information.

Dans le Tableau Économique d'Ensemble (TEE)

¹⁷ A ce jour, cette information fait défaut pour la production de services financiers facturée.

Le secteur financier (S.12) se décompose en trois sous-secteurs institutionnels :

- les institutions financières (S.12A) ;
- les assurances et fonds de pension (S.125) ;
- les auxiliaires financiers (S.124).

Seuls les comptes de ces trois secteurs sont publiés par l'Insee. Pour chacun de ces secteurs, l'Insee publie un compte non-financier présentant l'ensemble des opérations intervenant dans le calcul de la capacité/besoin de financement (B9A). Ces opérations, réparties entre les comptes d'exploitation, d'affectation, de distribution et d'utilisation du revenu, permettent de dresser un bilan complet de la période observée. A cela s'ajoute un compte de patrimoine (non-financier et financier) qui dresse le bilan des stocks et des flux de patrimoine des secteurs institutionnels. En particulier, les flux du compte financier sont les contreparties financières des opérations présentées dans le compte non-financier.

Les « Institutions de crédits et assimilés » correspondant au banque sont regroupées au sein du sous-secteur S122AE mais ne font pas l'objet d'une publication.

Par ailleurs, le compte du secteur S12A dans sa globalité est divisé en 7 branches au niveau A138.

Trois branches financières :

- GK64H : Activités des services financiers (hors Sifim)
- GK64S : Activités des services financiers (Sifim)
- GK66Z : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

Quatre branches d'autres activités

- GJ62Z : Programmation, conseil et autres activités informatiques
- GJ63Z : Services d'information
- GL68R : Location et exploitation de bien immobiliers (loyers réels)
- GM70Z : Activités des sièges sociaux - conseil de gestion

Les comptes de branches sont constitués d'un compte d'exploitation (production, consommation intermédiaire, salaires, impôts et subventions) auquel s'ajoute l'investissement (FBCF). Seule la production de chaque branche (correspondant à la production des produits) est connue. Le partage du reste des opérations est réalisé de manière conventionnelle.

Les comptes de branches par secteur institutionnel ne sont pas publiés par l'Insee

1/ Bilan des données publiées par le Département des Comptes Nationaux

		RESSOURCES				
		Production au prix de base	Importations	Correction CAF/FAB	Total des ressources au prix de base	Impôts sur produits
A38.KZ	Activités financières et d'assurance	180.21	4.45	-0.10	184.55	11.85
A88.64	Activités des services financiers	104.09	2.91	n.c.	n.c.	n.c.
	GK64H hors SIFIM					
	GK64S Sifim					
A88.65	Assurance	43.14	1.54	n.c.	n.c.	n.c.
	HK65Z1 Services d'assurance-vie et de capitalisation					
	HK65Z2 Services d'assurance dommages					
	HK65Z2A Assurances maladie					
	HK65Z2B Assurances logement					
	HK65Z2C Assurances transports					
	HK65Z2D Assurances responsabilité civile					
	HK65Z4 Services de retraites supplémentaires					
A88.66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	32.98	0.00	n.c.	n.c.	n.c.

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee

Équilibre ressources-emplois des services financiers (sur l'économie nationale) : les ressources

		EMPLOIS				
		Total des emplois intermédiaires	Consommation des ménages	Exportations	Total des emplois finals	Total des emplois au prix d'acquisition
A38.KZ	Activités financières et d'assurance	135.16	56.26	4.98	61.23	196.3
A88.64	Activités des services financiers	86.00	19.13	4.24	23.36	109.3
	GK64H hors SIFIM		6.21			
	GK64S Sifim		12.92			
A88.65	Assurance	15.52	37.13	0.74	37.87	53.3
	HK65Z1 Services d'assurance-vie et de capitalisation		16.93			
	HK65Z2 Services d'assurance dommages		20.20			
	HK65Z2A Assurances maladie		9.29			
	HK65Z2B Assurances logement		5.03			
	HK65Z2C Assurances transports		5.40			
	HK65Z2D Assurances responsabilité civile		0.49			
	HK65Z4 Services de retraites supplémentaires		0.00			
A88.66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	33.64	0.00	0.00	0.00	33.64

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee

Équilibre ressources-emplois des services financiers (sur l'économie nationale) : les emplois

COMPTE DE PRODUCTION PAR BRANCHE						
		A38.KZ	A88.64	A88.65	A88.66	
P2	Conso. intermédiaire	103,93	55,11	30,29	18,53	
B1	Valeur ajoutée	76,28	48,97	12,85	14,45	
P1	PROD. DES BRANCHES	180,21	104,09	43,14	32,98	
P11	Prod. marchande	180,21	104,09	43,14	32,98	
P12	Prod. pour emploi final propre	0,00	0,00	0,00	0,00	
P13	Autre prod. non marchande	0,00	0,00	0,00	0,00	
P1	PRODUCTION DES PRODUITS	180,21	104,09	43,14	32,98	

COMPTE D'EXPLOITATION PAR BRANCHE						
		A38.KZ	A88.64	A88.65	A88.66	
B1	VALEUR AJOUTEE	76,28	48,97	12,85	14,45	
D1	Rémunération des salariés	49,0	30,4	10,4	8,3	
B2 ou B3	EBE ou revenu mixte (1)	22,0	15,2	1,8	5,0	
D29	Autres impôts sur la prod.	5,50				
D39	Subventions d'exploitation	-0,28				

(1) EBE : excédent brut d'exploitation

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee

Comptes de branches des branches financières

2/ Compte non-financier du secteur institutionnel S.12A

7.202 Compte des institutions financières (S12A)

		2008	2009	2010
	Compte de production			
	Ressources			
P1	Production au prix de base	101,9	114,5	116,2
P11	Production marchande	100,5	113,2	115,1
P12	Production pour emploi final propre	1,4	1,3	1,2
	Emplois			
P2	Consommation intermédiaire	59,8	59,0	57,3
B1	Valeur ajoutée brute	42,1	55,4	59,0
	Compte d'exploitation			
	Ressources			
B1	Valeur ajoutée brute	42,1	55,4	59,0
	Emplois			
D11	Salaires et traitements bruts	22,4	23,5	23,7
D121	Cotisations soc. effectives à la charge des employeurs	8,3	8,7	8,8
D122	Cotisations soc. imputées à la charge des employeurs	0,7	0,7	0,7
D29	Impôts sur la production	4,0	4,0	4,0
D291	Impôts sur les salaires et la main d'oeuvre	2,3	2,4	2,5
D292	Impôts divers sur la production	1,6	1,5	1,5
D39	Subventions d'exploitation			
B2	Excédent brut d'exploitation	6,8	18,6	21,8
	Compte d'affectation des revenus primaires			
	Ressources			
B2	Excédent brut d'exploitation	6,8	18,6	21,8
D4	Revenus de la propriété	375,9	241,5	203,7
D41	Intérêts	338,9	209,5	168,8
D42	Revenus distribués des sociétés	34,9	30,8	29,0
D421	Dividendes	34,9	30,8	29,0
D4221	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés			
D43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	2,0	1,2	5,9
D44	Revenus de la propriété attribués aux assurés	0,0	0,0	0,0
D45	Revenus des terrains et gisements			
	Emplois			
D4	Revenus de la propriété	346,1	218,9	185,6
D41	Intérêts	312,6	192,4	157,8
D42	Revenus distribués des sociétés	33,9	26,5	26,9
D421	Dividendes	33,9	26,5	26,9
D4222	Autres revenus distribués des sociétés			
D43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	-0,4	0,0	0,9
D44	Revenus de la propriété attribués aux assurés			
D45	Revenus des terrains et gisements			
B5	Solde des revenus primaires	36,5	41,1	40,0

Milliards d'euros

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee

7.202 Compte des institutions financières (S12A)

	2008	2009	2010
Compte de distribution secondaire du revenu			
Ressources			
B5	36,5	41,1	40,0
D6111			
D6112			
D6113			
D612	0,7	0,7	0,7
D71			
D72	0,2	0,2	0,2
D75	0,0	0,0	0,0
Emplois			
D51	2,6	3,4	6,1
D59			
D622			
D623	0,7	0,7	0,7
D71	0,2	0,2	0,2
D72			
D75			
B6	33,9	37,7	33,9
Compte d'utilisation du revenu			
Ressources			
B6	33,9	37,7	33,9
Emplois			
B8	33,9	37,7	33,9
Compte de capital			
Ressources			
B8	33,9	37,7	33,9
D9C	1,2	1,2	1,2
D92C	0,0	0,0	0,0
D99C	1,2	1,2	1,2
D9D	-0,2	-1,3	-0,3
D91D			
D99D	-0,2	-1,3	-0,3
Emplois			
P51	12,8	10,2	9,1
P52			
K2	0,0	0,1	0,1
B9A	22,1	27,3	25,6

Milliards d'euros

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee

Identification des données nécessaires à la confection d'un compte non financier de la ligne de métier « banque de détail en France »

Contexte : dans le cadre du groupe de travail CNIS sur les « lignes de métiers bancaires », il a été demandé au SESOF et à l'Insee d'étudier la possibilité d'établir un compte national pour la banque de détail en France.

Parmi les grandes lignes de métiers qui font l'objet d'un reporting par les banques françaises, le segment « banque de détail » est le seul à être ventilé géographiquement ce qui permet d'isoler l'activité produite depuis le territoire économique national et d'envisager ainsi un rapprochement avec les données de production du secteur bancaire telle que définie par la comptabilité nationale. En effet, pour le reste, les données par ligne de métier étant consolidées et non ventilées géographiquement, elles regroupent des activités opérées depuis des filiales étrangères et ne permettent donc pas d'établir un compte « national ».

En comptabilité nationale, le compte de production du secteur des sociétés financières est actuellement établi à partir des données de la base SURFI qui sont très granulaires (ex : commissions sur opérations de trésorerie, commissions sur opérations avec la clientèle, charges sur opérations de crédit bail, charges sur dettes subordonnées...) mais qui correspondent à des unités institutionnelles aux activités diverses. Un tel niveau de détail n'est toutefois pas indispensable si l'on dispose des postes agrégés nécessaires à l'évaluation de la production et des principaux soldes de gestion de la banque de détail au sens de la comptabilité nationale.

Mais, la décomposition du PNB telle qu'elle est présentée dans les rapports financiers des grandes banques pour la ligne de métier banque de détail et les principaux postes de revenus et de dépenses publiés pour ce segment ne sont pas suffisants pour tenter de construire un compte non financier du segment de la banque de détail.

Les données actuellement disponibles dans les rapports financiers annuels des grandes banques françaises sur le segment banque de détail en France sont :

- Le PNB
- *dont les revenus nets d'intérêts*
- *dont les commissions nettes*
- Les frais de gestion
- Le coût du risque
- Le résultat net
- L'encours de crédits
- L'encours de dépôts
- L'actif total
- Le passif total

Or, la production mesurée par la comptabilité bancaire (le « produit net bancaire ») ne correspond pas à la production bancaire telle que définie par la comptabilité nationale. C'est une notion qui se rapproche d'ailleurs davantage de la valeur ajoutée puisqu'elle est « nette » des charges d'exploitation bancaire. En revanche, elle inclut des produits (revenus financiers ou plus-values sur opérations sur titres) qui ne sont pas enregistrés dans le compte de production des banques.

Ainsi, la notion de PNB ne peut en aucun cas être utilisée pour construire un compte satellite de la banque de détail sauf à ce qu'elle soit suffisamment décomposée pour pouvoir faire le passage avec la production et la valeur ajoutée en comptabilité nationale. Or la ventilation du PNB telle qu'elle est publiée par les banques (décomposition entre revenus nets d'intérêt et commissions nettes) est loin d'être suffisante pour réconcilier cette notion avec celle de la comptabilité nationale.

En effet, il est nécessaire d'avoir le détail des commissions versées et des commissions reçues pour le calcul de la production facturée et pour faire le passage de la production à la valeur ajoutée. Il est également nécessaire de connaître les intérêts reçus et les intérêts versés (en distinguant la clientèle et les opérations interbancaires) ainsi que les encours de crédits et dépôts (clientèle et

interbancaires) pour calculer la production non facturée (Sifim). En outre, les autres produits et autres charges d'exploitation (non bancaires) qui n'entrent pas dans le calcul du PNB sont nécessaires pour évaluer la production et la valeur ajoutée en comptabilité nationale. Enfin, les frais de gestion doivent être décomposés en salaires et cotisations sociales et il faudrait disposer des dépenses d'investissement (FBCF).

Pour résumer, les données nécessaires a minima pour la confection d'un compte non financier simplifié seraient :

- Pour le calcul de la production facturée :
 - Commissions reçues
 - Autres produits d'exploitation
- Pour le calcul du Sifim :
 - Intérêts reçus dont intérêts sur opérations interbancaire et intérêts clientèle
 - Intérêts versés dont intérêts sur opérations interbancaire et intérêts clientèle
 - encours sur opérations interbancaires (à l'actif et au passif, même périmètre que celui des intérêts interbancaires ci-dessus)
 - encours de dépôts (passif) et crédits (actif) clientèle (même périmètre que celui des intérêts clientèle ci-dessus)
- Pour le calcul de la valeur ajoutée (consommations intermédiaires) :
 - Commissions versées
 - Autres charges d'exploitation
- Pour le calcul de l'excédent brut d'exploitation :
 - Salaires
 - Cotisations sociales
- Pour le calcul de la capacité ou du besoin de financement :
 - FBCF : coût d'achat d'actifs fixes et cessions d'actifs fixes (en valeur de cession effective)

En conclusion, ces données qui ne sont pas présentes dans les rapports publics des grandes banques devraient faire l'objet d'un reporting supplémentaire pour que l'on puisse répondre favorablement à une telle recommandation.

Annexe 4 : Compte-rendu des entretiens

Groupe de travail CNIS « lignes de métiers bancaires » Réunion du 20 octobre 2011 – Entretien de M.BUI (ANC)

Participants : A.Duchateau (DGS, BdF), D.Gabrielli (DGS, BdF) G.Lefebvre (DCN, Insee), Henry Cheynel (FBF), M.D. Kerzusan (ACP), L. Fratacci (CNIS), P.Bui (ANC), I.Tantin (CA), F.Sédillot (DGS, BDF).

Lors de cette réunion, le groupe de travail s'est entretenu avec M. Bui responsable de la recherche à l'Autorité des Normes comptables (ANC). Le groupe a souhaité recueillir ses vues en tant que concepteur de normes comptables pour évaluer la capacité de ces dernières à rendre compte de la façon dont les banques organisent leur lignes de métiers.

Questions abordées lors de la réunion :

Comment l'IASB en est-il venu à définir une norme sur les lignes de métiers des entreprises et comment cette norme s'applique-t-elle aux entreprises bancaires ? Cette norme est-elle à votre sens susceptible d'évoluer prochainement (par exemple suite à la crise des risques souverains, y a-t-il nécessité de ventiler les lignes de métiers par pays ?) Ou bien est-ce davantage sous la pression des utilisateurs des comptes (analystes bancaires notamment) que le contenu des publications des banques sur leurs lignes de métiers est susceptible d'évoluer, sans pour autant conduire à une modification de la norme IFRS ? Au-delà des normes IFRS, y a-t-il possibilité d'engager au sein d'un pays une démarche visant à normer davantage les publications des banques concernant leurs lignes de métiers ?»

M. Bui s'est attaché à décrire très précisément la genèse et le contenu des normes IFRS8 relative aux segments opérationnels et IFRS9 relative aux instruments financiers. Cette description a permis au groupe de les découvrir et de mieux les cerner. En particulier, la norme IFRS8 exige que les groupes publient des informations reflétant d'une certaine manière leur organisation interne de production tandis que la norme IFRS9 tient compte du « Business Model » des entreprises concernées. Cela peut apparaître comme de l'information pertinente pour mieux délimiter des lignes de métier. Toutefois ces informations ne sont pas homogènes, l'IASB refusant pour l'instant d'élaborer des normes par type d'entreprises ou par secteur d'activité ce qui s'avère limitant pour construire une nomenclature sectorielle de métier.

1- La norme IFRS8

La norme IFRS 8 sur l'information segmentée ("operating segments") a été publiée en novembre 2006 et devait être mise en œuvre au plus tard dans les comptes des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009. Elle remplace la norme IAS14 "segment reporting". Ce changement de norme a eu pour objet un alignement pratiquement complet du texte international sur son homologue américain, la norme SFAS131 "*disclosures about segments of an enterprise and related information*".

Pourquoi cette norme ? C'est une norme novatrice qui demande aux entreprises de publier une information financière sectorielle du groupe reflétant leur propre processus interne de production, au moins tel qu'il est perçu par la direction générale (« *through the eyes of management approach* »). C'est l'idée structurante de cette norme. En d'autres termes, elle permet d'avoir une information sectorielle telle que perçue par les entreprises, ces entreprises définissant elles mêmes leurs segments d'activité. Ces derniers doivent couvrir au total au moins 75% de l'activité totale du groupe et chaque segment représentant au moins 10% de l'un des trois éléments suivants - revenus, résultats, actifs - doit être présenté. La norme IFRS8 exige de faire figurer les charges financières et les produits financiers affectés à chaque segment : l'information révélée porte sur le total de l'actif, le résultat, les revenus et les charges de l'activité et le passif si l'information est disponible.

La mesure des résultats des segments n'est pas nécessairement celle utilisée pour arrêter les comptes dans leur ensemble. Il peut donc y avoir des différences entre les résultats comptables et ceux du reporting IFRS. Toutefois ces écarts sont limités. En effet, d'une part, l'entité doit faire état de toutes les différences entre les deux mesures et d'autre part, on constate en pratique que les groupes vivent mal toute différence entre les méthodes comptables retenues dans les comptes consolidés publiés et celles utilisées pour le reporting interne.

Beaucoup de libertés sont données au groupe. Les segments sont fournis par nature d'activité. La zone géographique (ou un pays) doit être publiée uniquement si elle est considérée comme un segment d'activité. Sinon IFRS8 ne requiert que des informations géographiques au niveau du groupe pour les revenus et certains actifs de nature similaire à celle de l'IAS14¹⁸ dans le cas où la zone géographique était considérée comme un segment secondaire. Cette norme ne fait pas de distinction par taille d'entreprise. Elle s'applique aussi aux banques et aux assurances.

Deux sujets d'inquiétude ont été soulevés au regard de l'IAS14 :

- Les organisations représentant les entreprises cotées de petite taille ont critiqué ce standard. En effet, comme IFRS8 ne fait pas de distinction par taille d'entreprise ("one size fits all") alors ces petites entreprises pourraient être amenées à révéler des informations commerciales sensibles qui mettraient en danger leur compétitivité ;
- En Europe la coalition d'associations « Publish What You Pay » voulait avoir des répartitions géographiques par pays des segments d'activité pour détecter la fraude fiscale et les relations entre les entreprises et les pays du tiers monde ainsi que leur gouvernement. Rejet des demandes de ce lobby, l'IASB considérant que cela s'appliquait surtout aux industries minières et pétrolières et donc repris dans la norme IFRS6.

Au total, dans la plupart des cas, la norme IFRS8 produit des résultats par segments évalués de manière assez homogène avec les méthodes retenues pour déterminer le résultat consolidé. Ces résultats ont le mérite d'être ceux utilisés par le management. Ils fournissent un découpage des activités d'un groupe qui se rapproche de celle de la comptabilité analytique et réduisent l'asymétrie d'information entre le public et les dirigeants . En ce sens cela peut être pertinent pour cerner plus précisément les lignes de métier d'un groupe bancaire ou non bancaire.

2- La norme IFRS9

La norme comptable qui s'applique aux banques et aux assurances est toujours aujourd'hui l'IAS39 décrivant la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Mais cette norme a été particulièrement critiquée depuis la crise financière de 2008 et a fait l'objet de la part des membres du G20 d'une demande de refonte en vue d'une meilleure appréhension de la liquidité des instruments financiers et de l'horizon de gestion des investisseurs, d'une amélioration de l'évaluation avec prise en compte du risque de crédit et des risques de hors-bilan, et d'un objectif de simplification et de convergence vers un standard unique. La nouvelle norme IFRS9 (non encore actée par la Commission Européenne) retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers (son business model) et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. IFRS 9 prescrit également une seule méthode de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS39. Ainsi, cette nouvelle norme est censée améliorer la comparabilité et facilite la compréhension des états financiers par les investisseurs et les autres utilisateurs.

Cette norme dont la mise en place est longue¹⁹ et segmentée en 3 étapes (1 seule est déjà actée) devra être mis en œuvre au plus tard en 2015. La première phase IFRS9 traite de la mesure et de la classification des actifs financiers. M. Bui s'est attaché à décrire cette première étape pour son volet actif financier qui est le plus pertinent du point de vue des lignes de métier. L'accent a notamment été mis sur les différences entre IAS39 et IFRS9²⁰.

Les principaux changements apportés par l'IFRS 9 par rapport à la norme IAS 39 sont les suivants :

- Les quatre catégories de valorisation existantes pour les actifs financiers sont remplacées par deux catégories : le coût amorti et la juste valeur. Le classement selon l'IFRS9 est fonction d'une part du modèle d'activité dans laquelle l'actif financier est utilisé et d'autre part des caractéristiques

¹⁸ Dans la norme IAS 14 une information géographiques détaillée était exigée (profits....) si la zone géographique était définie comme un segment principal. Dans le cas où c'est un segment secondaire l'information requise IAS14 et IFR8 est similaire.

¹⁹ La mise en place par l'IASB des normes comptables est un processus long car elle passe par une phase préliminaire d'exposé-sondage i.e. une étape où un draft est discuté par l'ensemble des pays conduisant ensuite sa réévaluation et éventuellement un réexamen avant l'adoption d'une norme définitive. Cette norme est ensuite validée par l'Union Européenne avant d'entrer en vigueur.

²⁰ Ce premier volet de la norme IFRS 9 qui a porté exclusivement sur la classification et l'évaluation des actifs financiers (en novembre 2009) et des passifs financiers (octobre 2010) sera suivi ultérieurement par la production des deux autres volets relatifs à la dépréciation (« impairment ») des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

contractuelles de l'instrument. Un actif financier est au coût amorti si, (a) l'objectif de sa détention est d'en collecter les cash-flows contractuels et si, (b) ces cash-flows contractuels représentent seulement les paiements de principal et d'intérêt. Ce sont pour une large part des titres de créances et des prêts.

- Le classement en juste valeur est donc soit fonction du modèle d'activité (par exemple pour les actifs financiers détenus dans une optique de trading), soit fonction des caractéristiques contractuelles de l'actif. Tous les actifs qui ne rentrent pas dans l'option coût amorti sont considérés comme entrant dans la catégorie juste valeur. La nouvelle norme retient cependant l'option de reclasser un actif financier de la juste valeur au coût sous certaines conditions.
- Les reclassifications sont interdites sauf si le modèle d'activité change ; dans ce cas le reclassement est prospectif (l'IASB a revu sa position sur ce sujet et permis aux banques utilisant la juste valeur de basculer au coût historique : exemple certains portefeuilles d'actif des banques classés en juste valeur au moment où on ne pouvait mesurer leur juste valeur).
- Tous les investissements en actions sont classés en juste valeur. Cependant, il existe une option irrévocable de présenter en capitaux propres non recyclables (et donc hors du compte de résultat) les gains et pertes, qu'ils soient latents ou réalisés, sur les investissements en actions qui ne sont pas faits dans une optique de trading ; dans cette option, les dividendes restent enregistrés au compte de résultat (cette option s'assimile à une demi catégorie d'actif dans l'exposé de M. Bui).

Au total, la norme IFRS9 requiert d'une entité qu'elle classe ses actifs financiers sur la base des objectifs qui ont été définis lors de l'élaboration de son business model pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie. La norme souligne que le business model doit être examiné en premier et que les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie ne doivent être examinées que pour les actifs financiers qui peuvent être évalués au coût amorti, sur la base de ce business model.

**Groupe de travail CNIS « lignes de métiers bancaires »
Réunion du 14 novembre 2011 – Audition de T.Nardin**

Participants : A.Duchateau (BDF), J-P.Pollin (Université d'Orléans²¹), Henry Cheynel (FBF), G.Lefebvre (Insee), M-D.Kersuzan (ACP), T. Nardin (Morgan Stanley), E.Crété(BDF).

Lors de cette réunion, le groupe de travail a reçu Thibault Nardin, analyste actions du secteur bancaire chez Morgan Stanley basé à Londres. Il suit principalement les grandes banques françaises et belges. Le groupe a souhaité recueillir les vues de cet analyste, en tant qu'utilisateur de l'information comptable publiée par les banques, sur la qualité, la disponibilité et l'homogénéité des publications des grandes banques par lignes de métiers.

Questions abordées lors de la réunion :

« Les informations rendues publiques par les banques françaises, mais également européennes, sur leurs différents métiers sont-elles jugées suffisantes par les analystes bancaires ? Sinon quels éléments additionnels jugeriez vous utiles d'obtenir d'un point de vue métier (Ventilation plus détaillée des lignes de métiers ? Résultat brut, net, par métier ? Montant des fonds propres économiques par métier ? Coût du risque du métier, par exemple exprimé en points de base ? Répartition géographique des activités au sein du métier ?...) ?

Ces lignes de métiers figurant dans les documents de référence sont-elles suffisamment harmonisées pour permettre des comparaisons pertinentes entre groupes bancaires français et avec les groupes bancaires étrangers ? Jugez-vous par ailleurs leur périmètre suffisamment stable pour procéder à des études pluri-annuelles ?

A défaut d'une homogénéité suffisante, quels sont à votre avis les principaux facteurs faisant obstacle à une comparaison entre les présentations des lignes de métiers des différents établissements ? Et quels retraitements êtes vous amené à faire pour les rendre comparables entre banques ou au fil du temps ?

Selon vous, quels sont les principaux métiers bancaires qu'il serait souhaitable de chercher à harmoniser en priorité ? »

Principales conclusions de la réunion :

- **Une bonne lisibilité de la performance par ligne de métier**

L'opinion de T.Nardin sur l'information publiée par les grandes banques françaises rejoint celle de M.Loriferne (Analyste crédit secteur bancaire chez Pimco reçu le 27 oct.) : les principaux postes du compte de résultat (PNB, résultat, coût du risque) sont bien renseignés dans les documents trimestriels par division opérationnelles et permettent donc d'analyser la performance par ligne de métiers. En outre, l'information sur l'allocation des fonds propres à chaque division du groupe est également disponible et permet donc de calculer des ratios de rentabilité. Ceci est important car les projections de rentabilité sont réalisées au niveau des différents métiers.

Néanmoins, certaines informations du compte de résultat ne sont pas assez détaillées. Par exemple, la décomposition des revenus selon le type d'activité (intermédiation/services facturés) n'est pas homogène pour tous les segments. Seule la banque de détail distingue généralement les revenus d'intérêts et les revenus issus des commissions.

- **En revanche, une faible transparence et un manque d'homogénéité des données bilancielle au niveau des lignes de métiers**

²¹ Professeur à l'Université d'Orléans et Président de la Commission « Système financier et financement de l'économie » du CNIS

Alors que la crise a conduit les analystes et les investisseurs à s'intéresser davantage aux données de bilan (qualité des actifs, taux de couverture, liquidité), ces informations ne sont disponibles qu'à un niveau consolidé et pas toujours sur base trimestrielle. Généralement, les banques françaises publient ces informations dans un rapport semestriel alors que les grandes banques européennes publient chaque trimestre leurs états financiers.

Hormis l'information sur le montant des fonds propres, les grandes banques françaises ne ventilent pas les données de bilan par ligne de métier à l'exception de la banque de détail pour laquelle figurent généralement des informations sur l'encours de crédit, des dépôts, des créances douteuses. L'analyste regrette qu'il n'y ait pas d'information sur les dépôts des entreprises et les dépôts institutionnels alors que cette ventilation permettrait d'analyser la stabilité de cette source de financement (seule Société Générale publie cette information). De même, l'information sur la qualité des actifs par division fait également défaut ce qui est regrettable selon l'analyste. Société générale publie une information sur ses actifs pondérés chaque trimestre par division mais elle est la seule à le faire en France ce qui ne permet pas de faire des comparaisons nationales.

La situation de liquidité ne peut être évaluée qu'au niveau du groupe et non par ligne de métier. Depuis cet été, l'accent a été mis sur les indicateurs de liquidité mais l'information publiée par les banques fait défaut dans ce domaine. La durée de l'actif et du passif ne sont disponibles qu'une fois par an dans le document de référence annuel et les différentes maturités ne sont pas assez détaillées (pas d'information sur l'actif ou le passif à maturité de moins de 3 mois par exemple) pour simuler le calcul des ratios de liquidité (LCR²² et NSFR²³) introduits par Bâle III. En l'état, l'information publiée par les banques françaises ne permet pas d'estimer un LCR tandis que le calcul du NSFR est possible à partir d'hypothèses mais c'est un exercice long et difficile. D'après l'analyste, les banques françaises ne publient pas le calcul de ces ratios à l'heure actuelle car le calibrage n'est pas encore totalement arrêté et les résultats ne seraient pas très avantageux pour elles.

- **Une standardisation apparente de la ventilation par lignes de métiers qui masque toutefois certaines spécificités individuelles**

La ventilation des activités telle qu'elle est opérée aujourd'hui par les grandes banques françaises est assez standardisée même si les contours de ces divisions ne sont pas totalement identiques. A titre d'exemple, dans le groupe Société Générale, les prêts aux collectivités locales sont enregistrés dans la banque de détail alors que ce type de prêt est généralement comptabilisé dans l'activité de banque de financement. Les contours exacts d'une division ne sont pas toujours très clairs et les banques peu transparentes (les analystes obtiennent davantage d'information de la part des concurrents qui connaissent généralement bien la segmentation des activités des grands acteurs du secteur...).

Malgré ce biais, il est difficile de faire des retraitements et T.Nardin regarde avant tout les grandes tendances. Il reconnaît toutefois que ces décalages de périmètre d'un groupe à l'autre peut avoir des incidences non marginales en terme de coût du risque par exemple (le risque sur les prêts aux collectivités locales étant historiquement plus faible).

Au sein de chaque grande division, l'information n'apparaît pas assez détaillée par sous-métier (à l'exception de la banque de détail). A titre d'exemple, le financement aux entreprises n'est pas ventilé par sous-métier (financement de projet, financements structurés, leasing...) et on n'a donc aucune idée du poids de chaque activité. En cas de deleveraging qui s'appliquerait à ce segment, il est donc difficile de prévoir l'évolution de la rentabilité de la division.

La séparation des activités entre banque de détail et banque de financement, telle qu'évoquée actuellement pour les banques britanniques par la Commission Vickers, serait difficile à mettre en place selon l'analyste compte tenu des synergies réalisées entre la banque de détail et les services de financement et d'investissement notamment pour les grosses PME par exemple qui font des dépôts, ont besoin de crédit mais également de produits financiers de couverture contre différents risques (taux, change...). Selon lui, même si cette scission entre la production et la distribution des services est théoriquement réalisable, cela ne serait pas optimal du point de vue du financement.

²² Liquidity Coverage ratio (stock d'actifs liquides de bonne qualité/flux nets de cash à moins d'un mois > 100%)

²³ Net stable Funding Ratio (ressources longues et stables /emplois stables > 100%)

▪ Un besoin de transparence accrue

Les publications trimestrielles des banques constituent la principale source d'information pour les analystes. L'analyse et les projections sont réalisées à partir des slides de présentations aux investisseurs. Une analyse plus approfondie est effectuée à partir du document de référence mais celui-ci est annuel. Comme les éléments infra-annuels ne peuvent pas être observés, il y a une demande forte de la part des analystes et des investisseurs pour obtenir plus d'information mais selon lui, la seule pression efficace est celle des régulateurs. Lors des conférence calls, à la demande des analystes demandant plus de transparence, les banques répondent qu'elles vont faire des efforts.

Santander et surtout ING sont données en exemple, la banque néerlandaise diffusant tous les trimestres un bilan très détaillé par ligne de métier et par sous-division²⁴. Mais cela s'explique par le fait que ING est en restructuration et subit une forte pression des marchés qui l'oblige à donner le plus d'information possible. Santander est par ailleurs localisée dans un environnement jugé à risque (risque pays) et essaie donc de compenser par plus de transparence. Par opposition, les banques françaises sont pénalisées par la relative opacité de leurs comptes. Alors qu'elles sont profitables et qu'elles ne sont pas sous restructuration, les banques françaises sont moins bien valorisées que d'autres banques moins solides. Selon l'analyste, certains investisseurs sont réticents à investir dans les banques françaises à cause de leur manque de transparence et de lisibilité alors même qu'elles ont une taille de bilan significative. Les banques mutualistes sont d'autant plus sanctionnées qu'elles présentent une relative complexité pour les investisseurs étrangers. L'entité listée (par exemple Crédit Agricole S.A.) ne présente pas les mêmes ratios que le groupe et peut paraître moins saine que le groupe consolidé. Or selon l'analyste, il est nécessaire, dans ce cas, d'avoir une vision globale en prenant l'exemple des stress tests qui sont faits au niveau du groupe. De même, les ratios de liquidité LCR et NSFR doivent être calculés au niveau global. Il serait toutefois intéressant de savoir quelles divisions consomment le plus de liquidité.

Les banques américaines sont beaucoup plus transparentes. Leur document trimestriel (10Q) est très détaillé. Cela peut également avoir des inconvénients. D'une part, il faut être un expert avisé pour analyser les publications américaines qui donnent une quantité très importante de données. D'autre part, les informations pertinentes peuvent être noyées dans le flot d'informations ou alors peuvent être mal utilisées. T.Nardin donne l'exemple d'un journaliste qui avait fait état d'une exposition de Morgan Stanley à la France correspondant à 50 fois ses fonds propres alors qu'en réalité il s'agissait d'une relation de contrepartie avec une chambre de compensation française. Certains sites internet frauduleux donnent des analyses financières biaisées afin de manipuler les cours et d'orienter les marchés.

Au final, une transparence accrue sur l'information financière publiée par les banques est tout de même très souhaitable pour cet analyste. Elle ne pourrait être obtenue suite aux demandes des régulateurs ou sous la pression très forte des marchés.

²⁴<http://www.ing.com/web/file?uuiid=ec5ba734-de08-41c4-aaef-ca61636a8427&owner=b03bc017-e0db-4b5d-abbf-003b12934429&contentid=13966>

**Groupe de travail CNIS « lignes de métiers bancaires »
Réunion du 29 novembre 2011 – Audition de J-P.Caudal (FBF)**

Participants : A.Duchateau (BDF), D.Gabrielli (BDF), J-P.Pollin (Université d'Orléans), Henry Cheynel (FBF), G.Lefebvre (Insee), M-D.Kersuzan (ACP), J-P.Caudal (FBF), E.Crété (BDF).

Lors de cette réunion, le groupe de travail a reçu M. Caudal, responsable de la supervision bancaire et des questions comptables à la Fédération Bancaire Française afin de connaître les exigences comptables en matière de lignes de métiers, le degré d'homogénéité des publications bancaires actuelles et les perspectives envisageables.

Questions abordées :

«Comment les banques françaises distinguent-elles leurs différentes lignes de métiers, notamment quand ces métiers ne sont pas portés par des structures juridiques distinctes?

Si les données de résultats sont assez complètes sur leurs différents métiers, les données de bilan sur chaque métier sont plus sommaires, aux dires de certains analystes. Quelles données de bilan pourraient enrichir le reporting des métiers bancaires ?

Au vu des préoccupations des marchés sur la liquidité des banques, faudrait-il envisager à l'avenir une communication sur le financement de chaque métier ?

Les réflexions en Grande Bretagne sur une possible séparation des activités de banque de détail et de banque de financement, et la demande des autorités pour que les banques systémiques préparent des « testaments » à titre préventif peuvent ils conduire à votre avis à un plus grand détail dans le descriptif par métier des banques ?

Les discussions en cours sur l'IFRS 9 dans le cadre d'un rapprochement souhaité avec les normes du FASB sont elles susceptibles de faire évoluer la description des métiers bancaires ?

▪ **Les normes comptables internationales imposent une communication financière par segment opérationnel dont le découpage reflète la vision interne du management et n'est donc pas standardisé**

Depuis 2009, la norme IFRS 8 impose aux banques internationales de publier des résultats par segment opérationnel dont le découpage repose sur le reporting interne tel qu'il est retenu par le management de l'entreprise. Ainsi, cette information sectorielle n'a pas vocation à être standardisée. Pour des raisons historiques et stratégiques, chaque groupe bancaire a sa propre définition de ses segments d'activités et il serait très compliqué voire illusoire de demander une homogénéisation des différentes lignes de métiers des banques françaises. Cela serait encore plus difficile au niveau international.

Les différences d'organisation sectorielle sont pléthore. Par exemple, les réseaux à l'étranger ou la gestion d'actifs ne sont pas comptabilisés dans la même division dans toutes les banques. Ces différences résultent le plus souvent d'un héritage historique c'est-à-dire de la façon dont s'est construit le groupe. Mais au-delà de ces contraintes historiques et culturelles, il existe également des enjeux de pouvoir et de rémunération qui rendent ces frontières quasiment immuables. Les rémunérations sont en effet indexées sur les performances des différents segments qui dépendent des revenus mais aussi de l'allocation en fonds propres et des coûts de funding interne notamment.

▪ **Une hétérogénéité des métiers intra-segments**

Au sein d'une même division, les métiers peuvent être très différents. Par exemple, la BFI regroupe généralement les activités de trading et de conseil en fusion-acquisition qui ont des profils très différents en termes de risque et de performance. Une analyse de la division BFI n'est donc pas totalement pertinente et il faudrait un niveau de granularité plus fin pour tirer de réels enseignements sur les performances des différents métiers.

▪ **L'allocation des ressources et des emplois pour chaque segment repose sur des conventions internes propres à chaque banque**

Les revenus et les coûts de revient par métier sont difficiles à déterminer compte tenu des nombreuses prestations croisées qui existent dans les banques. Lorsqu'une opération fait appel à plusieurs départements de la banque, l'allocation du résultat à tel ou tel segment dépend de conventions internes qui peuvent être complètement différentes d'un établissement à l'autre. Il en va de même pour le choix d'affectation des coûts. Ainsi UBS subventionnait de facto ses activités de trading par la division gestion d'actifs en cédant au prix de revient les dépôts collectés pour financer des positions de BFI. Ce financement privilégié de la BFI avait amené UBS à être l'un des principaux investisseurs sur les subprimes US. Le choix des conventions est déterminant pour la rentabilité d'une opération. De même, la disparité des commissions facturées révèle cette difficulté. Les conventions internes résultent également des pondérations réglementaires et de considérations fiscales ou juridiques locales lorsqu'il s'agit de filiales implantées à l'étranger.

La gestion du funding était généralement très centralisée afin de minimiser les risques et d'optimiser la gestion actif-passif. Cela est un peu moins vrai depuis la crise qui a entraîné une certaine fragmentation de la liquidité avec des filiales étrangères au sein des groupes de plus en plus autonomes en termes de financement. La centralisation de la gestion de la liquidité reste toutefois une spécificité française contrairement à certains modèles étrangers (eg. HSBC) qui regroupe des entités autonomes fonctionnant sur une base individualisée. Le mode centralisé fonctionne via un système de refacturation interne et le recours à une comptabilité analytique fine pour allouer les coûts à chaque activité. Les conventions peuvent être très diverses pour allouer le coût du funding : soit au taux marginal soit à un taux moyen. Cela est décidé en fonction de la maturité des actifs. Ce système de refacturation conditionne en particulier la détermination des rémunérations et ne peut être imposé par l'extérieur selon M. Caudal.

Ces conventions très variées d'un établissement à l'autre rendent donc délicates les comparaisons entre établissements sur la performance de leurs lignes de métier. Elles ne sont toutefois pas retenues de façon arbitraire. La validité des conventions choisies est testée sur la durée. Si le segment est déficitaire sur plusieurs exercices ou inversement si la rentabilité paraît très élevée, on en déduit que l'allocation des fonds propres et des coûts en général a été mal calibrée. Par ailleurs, ces conventions étant relativement stables dans le temps, elles permettent d'analyser les évolutions sur un même groupe.

Les deux informations sectorielles importantes sont selon M. Caudal :

- le montant des fonds propres alloués qui donne une idée des risques anticipés par le management. Cette information est fournie par les groupes bancaires français.
- L'échéancement du funding (% du funding total par maturité) par métier qui permettrait de connaître la maîtrise de la liquidité et contraint le type d'activités possibles. Un élément également important est la quantité d'actifs éligibles aux opérations de refinancement. Cela rendrait compte notamment de la capacité à financer des appels de marge sur marchés organisés. Cette information n'est pas fournie aujourd'hui par les groupes bancaires.

▪ **La séparation des activités des banques universelles telle que proposée par la Commission Vickers n'apporte pas de solution**

Au Royaume-Uni, la proposition de réforme par la Commission Vickers visant à cloisonner la banque de détail et la BFI n'apporte pas de réelle visibilité sur ce qui pourrait être ou devrait être la banque de détail et la banque de financement. Ce projet comporte plusieurs zones d'ombre : il exclut de la banque de détail l'utilisation des dérivés (sauf à des fins de couverture) et la gestion pour compte propre. Les autres activités traditionnelles des banques comme la gestion d'actifs, le financement des grandes entreprises ne sont pas affectés dans l'un ou l'autre des métiers. L'objectif est de réduire au maximum les risques dans la banque de détail et de les cantonner à la BFI mais il est difficile de concevoir de telles structures : le fait d'accepter les opérations de couverture pour la banque de détail revient à mettre le doigt dans un engrenage.

▪ **Une approche par segment sur base sociale n'est pas pertinente pour la BFI**

Une approche sur base sociale de la BFI n'a pas de sens car la plupart des activités sont délocalisables et peuvent être traités à distance de la domiciliation du client. La localisation de l'opération dépend de considérations fiscales ou des fuseaux horaires ou de la spécialité des places financières. L'activité de BFI étant fortement internationalisée, une même opération peut nécessiter plusieurs intervenants dans différents pays. L'affectation de la valeur ajoutée est souvent déterminée par convention interne dans ce type de cas.

- **Perspectives à l'aune de la nouvelle réglementation bancaire**

La communication financière actuelle des banques fait preuve de réactivité face à des préoccupations changeantes (CDO, exposition souveraines, financement en dollar, liquidité...). Leur difficulté réside dans le fait de publier des chiffres fiables sur des agrégats qui ne sont pas encore stabilisés (exemple : ratios réglementaires sur la liquidité).

La nouvelle réglementation va influencer sur le futur business model des banques mais ne va pas conduire à des restructurations profondes. Elles vont cesser des activités périphériques qui ne faisaient pas partie de leur cœur de métier. L'application de Bâle 3 à partir du 1^{er} janvier 2013 va conduire les banques à réduire les activités trop coûteuses en capital et dont l'apport en liquidité n'est pas suffisant. En effet, les groupes bancaires analysent aujourd'hui leurs activités sous deux angles : les besoins en fonds propres et la consommation ou l'apport de liquidité. Les modèles internes permettent de mesurer ces deux critères. Ainsi, par exemple, les prêts aux collectivités locales risquent de souffrir de cette nouvelle réglementation car ces crédits n'amènent pas de dépôts et les marges sont historiquement très faibles ; l'impact est donc défavorable tant sur le ratio de liquidité que le ratio de solvabilité.

- **Conclusion**

Une analyse macroéconomique des statistiques bancaires par segment (tant au niveau du bilan que du compte de résultat) manque de pertinence. Seule une analyse de tendance pour un établissement peut avoir un sens.

Groupe de travail CNIS « lignes de métiers bancaires »
Réunion du 9 décembre 2011 – Présentation des travaux de l'ACP

Participants : A.Duchateau (BDF), D.Gabrielli (BDF), J-P.Pollin (Université d'Orléans), H.Cheynel (FBF), G.Lefebvre (Insee), M-D.Kersuzan (ACP), L. Meneau (ACP), E.Crété (BDF).

Mme Kersuzan et Mme Meneau (Direction des études – ACP) ont présenté leurs travaux d'analyse sur les lignes de métiers des grands groupes français qui font l'objet d'une publication dans le rapport annuel de l'ACP (Annexe sur les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance).

▪ **Grille d'analyse :**

L'analyse réalisée par l'ACP porte sur les 7 principaux groupes français représentant 95-96% du secteur bancaire national : BNP Paribas, Société Générale, Groupe Crédit Agricole, BPCE, Groupe Crédit Mutuel, HSBC France et Dexia Credit Local.

L'étude porte sur le compte de résultat et les principaux soldes intermédiaires de gestion par ligne de métier agrégée : PNB, frais de gestion, coefficient net d'exploitation, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation total (y compris non bancaire), coût du risque, résultat net.

Les grandes lignes de métiers répertoriées sont la BFI, la banque de détail et la gestion d'actifs. Un découpage plus fin est opéré pour la BFI (Banque de financement/banque d'investissement) et pour la banque de détail (France/étranger/financements spécialisés).

▪ **Méthodologie :**

Les données par lignes de métiers telles qu'elles sont publiées dans les rapports des banques nécessitent des retraitements pour obtenir des agrégats comparables.

Par exemple, le groupe BPCE publie un compte de résultat divisé selon 4 secteurs : « banque Commerciale et assurance », « BFI, Epargne, SFS » qui regroupe la BFI, la gestion d'actifs et les financements spécialisés, « participations financières » qui correspond aux activités immobilières de Nexity et Foncia, « Activités en gestion extinctive et hors métiers ». Cela ne correspond pas au découpage uniforme prédéfini par l'ACP mais dépend de l'organisation interne du groupe.

Ces 4 secteurs sont recomposés selon les 3 lignes de métiers de la grille de lecture de l'ACP. Ainsi, la BFI est « dégonflée » du segment « Epargne » qui est isolée dans la ligne « Gestion d'actifs et du segment « SFS » qui est réalloué à la banque de détail (car il s'agit de financements spécialisés (crédit-bail, affacturage etc) qui étaient rattachés à Natixis pour des raisons historiques qui doivent être rajoutés à l'activité de financement immobilier de détail du Crédit Foncier de France). L'activité de gestion extinctive est affectée à la BFI. La BFI est également divisée en deux sous-segments : la banque d'investissement et la banque de financement. Le PNB de la banque d'investissement est obtenu en appliquant un ratio de 44% (détail mentionné dans le rapport) au PNB total de la BFI (hors activité de credit portfolio management). Le segment « participations financières » n'est pas repris car cela relève du non bancaire.

La BFI est le segment sur lequel les redressements sont les plus importants généralement mais de légers retraitements sont nécessaires pour tous les secteurs la plupart du temps.

L'information publiée ne permet pas une ventilation fine des variables (par exemple le PNB selon revenus d'intérêt et commissions, frais de gestion selon frais de personnel ou autres frais). Ceci ne permet pas de reconstituer un compte au format de la comptabilité nationale.

La notion d'origine géographique n'est pas analysée hors banque de détail car elle n'a pas de sens pour les établissements en BFI ou en gestion d'actifs, ce qui empêche également l'utilisation de ces données pour la comptabilité nationale.

En conclusion, la comparabilité des lignes de métiers bancaires des grands groupes français à partir des données brutes publiées est difficile. Elle nécessite une analyse au cas par cas, une connaissance fine des établissements et une lecture détaillée des rapports. En outre, la composition des différentes lignes peut changer d'une année sur l'autre ce qui peut nécessiter des retraitements rétroactifs. Par ailleurs, cet effort d'homogénéisation ne corrige pas les différences résultant des multiples conventions internes spécifiques à chaque groupe, qui tarifient les prestations croisées entre centres de coût et de profit, celles-ci pouvant exercer une influence forte sur l'allocation des revenus et des charges entre les différentes activités.

▪ **Publication actuelle :**

Dans le rapport 2010, seules les données agrégées de PNB et de coût du risque sont publiées par ligne de métier dans un souci d'équilibre avec les données du secteur des assurances pour lesquelles une telle analyse sectorielle ne peut être menée actuellement (concentration plus faible du secteur qui obligerait à analyser un échantillon beaucoup plus gros, données sur base sociale, niveau de reporting plus faible²⁵).

A une question de M. Pollin sur la possibilité pour l'ACP de publier pour chacun des 7 groupes bancaires un regroupement des activités selon les 3 métiers retenus dans les chiffres agrégés qu'elle a retenus pour son rapport, les représentants de l'ACP font valoir que la diffusion d'informations individuelles ainsi retraitées, même déjà rendues publiques par les établissements, par le régulateur est délicate et que les retraitements effectués par l'ACP pourraient donner lieu à de mauvaises interprétations.

A une question de M. Duchateau sur la possibilité d'une publication agrégée mais avec un détail proche de celui de la grille d'analyse, les représentants de l'ACP indiquent qu'il s'agit d'être attentif à ce que le niveau de détail ne conduise pas à créer, indûment, un benchmark de modèle économique alors qu'en fait il s'agit d'une moyenne sur des établissements à profil de risque très différents. C'est surtout l'évolution qui a un sens et qui peut donner de l'information.

▪ **Perspectives de publication :**

Une demande de reportings supplémentaires faite aux banques sur leurs lignes de métiers ou une exigence de normalisation de leurs secteurs d'activités, dans le but de publier des éléments plus précis seraient difficiles à mettre en place car un reporting qui ne serait pas en adéquation avec leur organisation interne aurait peu de chance de garder de la pertinence sur la durée. En outre, cette exigence serait contraire à l'objectif de simplification de l'existant et de rationalisation des données (ainsi qu'à la norme IFRS 8). En revanche, l'amélioration de la transparence doit être recherchée.

Une ventilation des données de bilan par ligne de métier n'est pas possible en utilisant l'information publiée. Même les données prudentielles ne permettraient pas de pratiquer une telle distinction. En effet si celle-ci existe sur base sociale et présente un degré de granularité élevé, elle ne correspond pas à une vision sectorielle telle que perçue par les gestionnaires de l'entreprise.

L'allocation du capital réglementaire par type de risque (crédit/marché/opérationnel) permet d'avoir une idée de la part du capital affecté à la BFI (qui couvre le risque de marché). Le risque de crédit couvrant l'activité de la banque de détail et de la BFI nécessiterait lui des travaux importants pour présenter un capital par ligne de métier.

Les grands groupes publient les allocations de capital économique par ligne de métiers mais encore une fois les règles internes d'allocation peuvent être différentes d'un établissement à l'autre. L'ACP ne publie donc pas cette donnée (allocation de capital économique) considérant que la solvabilité s'apprécie en termes de capital réglementaire²⁶.

²⁵ Cela devrait s'améliorer avec la mise en application de Solvency 2 qui a des exigences accrues en termes de reporting public et prudentiel.

²⁶ Cela pourrait pourtant être un indicateur de rentabilité en rapportant le résultat au capital économique (retour sur fonds propres)

**Groupe de travail CNIS « lignes de métiers bancaires »
Réunion du 12 décembre 2011 – Audition de M. Hill (Moody's)**

Participants : *A.Duchateau (BDF), D.Gabrielli (BDF), J-P.Pollin (Université d'Orléans), H.Cheynel (FBF), G.Lefebvre (Insee), M-D.Kersuzan (ACP), N.Hill (Moody's), E.Crété (BDF).*

Lors de cette réunion, le groupe de travail a reçu Nick Hill, analyste bancaire spécialisé sur les banques françaises chez Moody's. Le groupe a souhaité recueillir les vues et les attentes d'un analyste d'une agence de notation, en tant qu'utilisateur de l'information comptable publiée par les banques et évaluateur de leur qualité de crédit.

Principales conclusions :

- **Axées sur l'analyse crédit, les agences de notations attachent relativement peu d'importance aux données lignes de métiers telles qu'elles sont actuellement publiées par les banques**

La dimension ligne de métiers n'apparaît pas en tant que telle dans la notice méthodologique de Moody's sur la notation des banques. La nature du business model est toutefois prise en considération pour évaluer la stabilité des résultats : une banque principalement de détail sera présumée plus stable qu'une banque dont l'activité dominante est la BFI. Ainsi, le poids relatif de chacune des lignes de métiers est une information utile pour connaître le profil de risque de l'établissement. En revanche, savoir ce que chacune des lignes de métiers regroupe et évaluer la performance de chacune des divisions n'intéresse pas l'analyste pour réaliser son travail.

Ainsi, M.Hill attache peu d'intérêt aux publications trimestrielles par lignes de métiers qu'il juge orientés vers les actionnaires et les analystes actions. En effet, l'analyse du compte de résultat par division est utile pour faire des projections sur la performance des établissements ce qui n'est pas le rôle des agences de notation. Les données par lignes de métier donnent toutefois une indication sur les sources de revenus et la qualité des revenus.

- **Les données bilancielle par ligne de métiers sont aujourd'hui insuffisantes au regard des attentes de l'agence de notation**

L'analyse de la structure financière des établissements est privilégiée par l'analyste et des données par ligne de métier aideraient à mieux comprendre le bilan dans son ensemble. Par exemple, des données sectorielles sur la qualité des actifs permettraient d'identifier la source des problèmes. Le coût du risque est une information assez bien diffusée par segment. En revanche, la qualité des actifs en termes de créances douteuses par segment est une information beaucoup plus difficile à obtenir pour les banques françaises. Celles-ci publient généralement le montant des créances douteuses à un niveau consolidé ou alors elles publient juste le niveau de provisions. Dans ce domaine, les banques françaises sont en retard par rapport aux banques européennes et encore davantage par rapport aux banques américaines. A titre d'exemple, Santander et RBS (depuis sa nationalisation il y a 2 ans) publient des informations extrêmement détaillées et font figure de modèle en termes de transparence.

Les agences peuvent surmonter ce manque de transparence car elles obtiennent en général les informations auprès des banques grâce à des échanges bilatéraux. La transparence et la qualité de l'information fournies par les banques font partie des facteurs qualitatifs de notation des établissements et celles-ci sont généralement enclines à répondre aux demandes des agences.

S'agissant des données de financement et de liquidité, celles-ci sont insuffisantes par ligne de métier et manquent souvent de clarté. Hormis pour la banque de détail pour laquelle les informations sur les crédits et les dépôts sont généralement disponibles et simples, les autres segments affichent peu d'information même si cela commence à évoluer. Dans la BFI, les activités de marché sont par nature peu transparentes en raison d'un bilan très dynamique.

L'information est donnée à un niveau consolidé mais cela ne permet pas d'identifier les activités les plus consommatrices de liquidité. La publication de la structure de financement par ligne de métier serait utile à cet égard.

Les normes IFRS rendent l'analyse du crédit compliqué. Les réels besoins de financement sont difficiles à évaluer sur la base des informations publiques. Par exemple, les montants de dérivés (non compensés) ne donnent pas lieu à un besoin de financement équivalent.

▪ **Une comparabilité difficile des lignes de métiers entre établissements et sur la durée**

Selon l'analyste de Moody's, la comparabilité des lignes de métiers n'est pas parfaite en raison des différences inévitables de découpage des activités propres à chaque établissement et des différences de politiques internes de tarification des coûts. Par exemple, la gestion de la trésorerie à un niveau central implique une réallocation des coûts de financement qui diffère selon les segments et selon les établissements. De même, les différences de règles d'allocation du capital conduisent à des niveaux de rentabilité par métier qui ne sont pas proprement comparables. Il est difficile de déterminer lequel de ces deux facteurs (différences d'organisation interne ou de convention) biaise le plus les comparaisons inter établissements. Selon M.Hill, les différences de segmentation seraient les plus pénalisantes pour effectuer des comparaisons homogènes. En outre, la structure juridique du groupe (segments filialisés ou non) peut avoir une influence sur les bilans des segments : lorsque les différentes activités sont logées dans des filiales indépendantes sur le plan juridique, les lignes intra-groupes gonflent de manière artificielle les bilans.

La comparabilité sur la durée est également difficile compte tenu du fait que tous les 3-4 ans, les mouvements de direction impliquent certains changements car la publication par métier correspond à la vision de la direction. Ainsi, des séries longues de 10-15 ans pro forma ne peuvent pas exister.

Selon M.Hill, une certaine constance dans la présentation par ligne de métier pourrait s'avérer dangereuse dans la mesure où cela mènerait à loger de nouvelles activités dans la division « autres activités » qui peut s'appeler aussi « corporate center » ou « gestion centrale » et qui inclut la plupart du temps l'activité de trésorerie, la gestion pour compte propre et tout ce qui n'a pas été affecté compte tenu du caractère non réel du flux notamment (effets comptables par exemple). Ainsi, on attacherait moins d'importance à ce pôle qui pourrait révéler des informations utiles ou masquer des opérations à risque. Ce pôle est en effet très volatil comme l'illustre la division « autres activités » de BNPP qui a enregistré une variation de résultat de 2,5 mds € sur un an : le groupe a présenté, sur ce segment, un résultat négatif de -1,3 mds sur les 9 premiers mois de l'année 2011 après un résultat positif de 1,2 mds sur la même période en 2010.

Afin d'améliorer la lisibilité des comptes par ligne de métier, il serait donc utile que ce segment résiduel soit ventilé en 3 grandes catégories par exemple :

- pertes/gains sur gestion actif-passif
- activités de compte propre (participations financières...)
- effets comptables

▪ **Conclusions générales sur l'information publiée par les banques**

En général, la qualité de l'information publiée par les banques françaises est plutôt bonne au niveau annuel. Les rapports du pilier 3 de Bâle ont contribué à enrichir cette information même si elle n'est pas toujours aisée à comprendre en raison de la différence des chiffres entre le périmètre réglementaire et le périmètre comptable.

Au niveau trimestriel, l'information sur la qualité des actifs et de manière plus générale sur le bilan est faible (uniquement capital et actifs pondérés). Les banques françaises publient des synthèses de bilan uniquement sur base semestrielle.

La publication par la l'EBA des stress tests a été jugée utile car elle donne une vision des bilans selon 2 axes (produits et pays) ce qui permet de faire des comparaisons plus homogènes entre banques. La publication trimestrielle sur les expositions souveraines est bien accueillie.

Les données du document de référence ne sont pas adaptées à l'analyse crédit. Il y a trop d'informations qui n'intéressent personne (par exemple, valorisation des dérivés).

Actuellement, on se dirige vers plus d'information sur le financement et la liquidité avec par exemple des données sur le montant d'actifs éligibles aux opérations de politique monétaire ce qui aurait été impensable il y a quelques années.

**Groupe de travail CNIS « lignes de métiers bancaires »
Réunion du 19 décembre 2011 – Audition de M.Pouzin**

Participants : A.Duchateau (BDF), D.Gabrielli (BDF), J-P.Pollin (Université d'Orléans), M-D.Kersuzan (ACP), G.Pouzin (CFTC), E.Crété (BDF).

M.Pouzin est journaliste au magazine Le Revenu, secrétaire général à la CFTC et membre du bureau du CNIS. Il a demandé à être entendu par le groupe de travail afin de relayer les préoccupations des épargnants et les besoins des journalistes financiers en matière d'information publiée par les banques. Il a proposé des pistes possibles d'amélioration des statistiques bancaires par ligne de métiers.

▪ **Une approche analytique ?**

G.Pouzin propose une approche analytique pour résoudre les obstacles inhérents à l'hétérogénéité des lignes de métiers entre groupes bancaires. Il s'agirait de compléter une seule grille de comptabilité analytique pour les plus grands groupes bancaires en trouvant le dénominateur commun des comptabilités analytiques de chaque établissement. Une vision très désagrégée des lignes d'activités des banques (par centres de profit) permettrait selon de lui de fixer un format standard et de placer chaque centre de profit dans la bonne case afin d'obtenir des grands ensembles homogènes.

Face à cette proposition de démarche très ambitieuse, A.Duchateau a évoqué les difficultés techniques et réglementaires soulevées par l'approche analytique qui ne permettrait pas de contourner celles que l'on rencontre pour les lignes de métiers et qui impliquerait un énorme travail de retraitement. En effet, les normes comptables n'imposent pas un tel niveau de transparence puisqu'elles exigent seulement des résultats par segment qui correspondent au périmètre défini par le management de l'entreprise (IFRS 8). En outre, la construction analytique de chaque établissement repose sur des milliers de conventions spécifiques à chaque groupe et qui ne sont donc pas comparables. Même s'il existe un dénominateur commun entre tous les groupes, il serait nécessaire de réallouer certaines activités pour obtenir un format commun en vue d'un reporting standardisé. Or, une telle exigence qui ne correspondrait pas à la gestion opérationnelle de l'établissement serait très difficile à mettre en place et ne serait pas rationnelle.

▪ **Un appui sur l'ESRB ?**

G.Pouzin mentionne que l'ESRB qui centralise des statistiques bancaires européennes propose un certain nombre de données à la croisée des chemins entre lignes de métiers et statistiques macro financières (par exemple, données sur fonds d'investissement, IFM...). A.Duchateau rappelle que ces données sont déjà publiées à l'heure actuelle par les banques centrales et la BCE, qu'elles n'apportent pas de nouveautés et ne constituent pas un levier pour le groupe de travail.

▪ **Les attentes en termes d'information publiée**

En termes de besoins, G. Pouzin rédige des articles pour des épargnants à des fins de conseils. Dans cette perspective, la notion de rentabilité des services offerts est utile car la marge réalisée par les établissements correspond à ce qui n'a pas été versée à l'investisseur notamment et permet d'avoir une idée du « juste prix » qui est demandé par le consommateur. Selon M.Pollin, les arbitrages réalisés par les consommateurs de services bancaires induisent une certaine standardisation des conventions pratiquées et donc des tarifs.

Les besoins de recapitalisation des banques constituent également une information jugée utile par le journaliste. Les estimations des analystes peuvent être très variées et ne paraissent donc pas très fiables.

La publication des lignes de métiers seraient un échelon intermédiaire entre les données sur des produits et les données de bilan consolidé. Le journaliste pense que des données par lignes de métiers seraient utiles également pour connaître les transferts qu'il existe entre la banque de détail et la BFI par exemple. On a coutume de penser que la banque de détail est coûteuse en investissements matériels mais qu'elle dégage des revenus stables et récurrents alors que la BFI qui mobilise moins de ressources en équipements serait une activité plus rentable mais plus volatile. En temps de crise, la banque de détail subventionne la BFI et

cela se traduit par une hausse du coût du crédit et une hausse des commissions. D.Gabrielli fait remarquer que cela n'a pas toujours été le cas, dans les années 80, les revenus générés par la BFI permettaient d'avoir un coût du crédit faible.

G.Pouzin considère qu'il serait utile de disposer d'une mesure des risques par ligne de métier dans une optique de risque systémique, un seul pan d'activité pouvant conduire à la faillite d'une banque. Le groupe lui indique que ces données de risque existent déjà par division (coût du risque). Selon M.Pouzin, ce n'est pas une bonne mesure de risque car elle ne reflète que les pertes réalisées mais pas réellement le potentiel de perte. Mme Kersuzan indique que le coût du risque intègre également les provisions et donc les pertes futures probables. A.Duchateau ajoute que la dimension risque systémique ne fait pas partie du mandat du groupe de travail.

